



SOUS PRESSION

Rapport
sur la situation
des dessinateurs
et dessinatrices
de presse menacés
dans le monde

2023-2025



► Nardi (Italie)



Cette publication a été développée/ rédigée par Cartooning for Peace avec ses partenaires dans le cadre d'un projet bénéficiant du soutien du Fonds global pour la Défense des Médias de l'Unesco. Les appellations qui y sont employées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans cette publication et des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'organisation.



Avec le soutien du
Fonds Mondial de l'UNESCO
pour la Défense des Médias

Illustration de couverture : Zehra (Turquie),
Cartooning for Peace
Illustration de 4^e de couverture : Boligán
(Mexique), *Cartooning for Peace*
Graphisme : Suzanne Grossmann

© *Cartooning for Peace & Cartoonists Rights*,
2026, tous droits réservés

Date de publication : mars 2026

Table des matières

Introduction	2
Le déclin de l'empire américain	2
Décus par les médias, anciens comme nouveaux : les dessinateurs sur un chemin étroit....	3
Avant-propos	4
Remerciements	6
Aperçu général	7
Retour sur les cas emblématiques du rapport 2020-2022	10
Charlie Hebdo : l'actualité de la menace dix ans après	11
Répression visible et manipulations cachées en Asie	13
La situation des dessinateurs afghans exilés.....	15
Moyen-Orient : face à la violence absurde, la caricature	16
Safaa Odah, dessiner à Gaza.....	17
Al Hazza, condamné à 23 ans de prison	18
Atena Farghadani, libérée après 8 mois d'emprisonnement	19
Ashraf Omar, toujours en détention.....	19
Afrique: la satire comme défi politique	20
Tendances continentales	22
L'Europe n'est pas à l'abri des tendances mondiales	23
Le journal satirique turc <i>LeMan</i> visé par des poursuites judiciaires	24
Appeals Centre Europe : un nouveau mécanisme de résolution des litiges	26
Amériques : état des lieux	27
États-Unis : censure et menaces sur la liberté d'expression.....	27
La peur s'est installée aux États-Unis.....	28
Le dessinateur Feggo en proie à la censure.....	29
Amérique latine : les dessinateurs face au déclin de la presse écrite.....	30
Les dessinateurs de presse à l'épreuve de la polarisation du débat politique	33
Expérience en ligne des dessinateurs et dessinatrices de presse : enquête mondiale sur la liberté d'expression	36
Conclusion	42
Recommandations	43
Bibliographie	47

Introduction

Le déclin de l'empire américain

Ces deux dernières années, les dessinatrices et dessinateurs de presse ont continué à subir les tendances négatives déjà observées dans notre précédent rapport.

Dans les pays historiquement réputés pour le contrôle des médias, les royaumes de la censure, les mêmes pratiques se poursuivent évidemment, et nos consœurs et confrères ne s'y expriment plus, ou bien ils doivent prudemment contourner les sujets politiques, à moins de dessiner depuis leur exil à l'étranger. Chine, Russie, Iran, Afghanistan, Egypte, Arabie Saoudite, Malaisie, Cuba... continuent de fournir leur lot annuel d'alertes recensées par nos équipes en collaboration avec Cartoonists Rights. Et l'éventuelle absence d'alerte traduit en réalité une absence totale de publication.



▲ Kak
(France)

Dans les pays en guerre, la situation reste évidemment périlleuse pour l'expression critique, pour des raisons évidentes de patriotisme ou de sécurité. Surtout face à des régimes qui n'hésitent plus à prendre les journalistes pour cible, enfreignant toutes les conventions internationales, comme la Russie en Ukraine ou l'État d'Israël dans la bande de Gaza.

Autre tendance confirmée, le glissement progressif de l'Inde et de la Turquie, où le contrôle répressif des médias s'accroît. Chez Monsieur Erdogan, le dernier magazine satirique a vu ses locaux envahis, sa rédaction arrêtée et sa publication désormais condamnée, sans doute définitivement.

Au menu de ces dictatures et autres régimes qui en prennent le chemin, toujours les mêmes méthodes: primo, pression directe des plus hautes autorités ; secundo, lynchage numérique ; et, tertio, autocensure des médias (résultat inéluctable des deux pratiques précédentes). Pression, intimidation et autocensure, un tiercé néfaste et classique, comme le note Julie Trébault d'ARC dans les pages suivantes. Mais, et c'est la surprise de l'année, ces mêmes méthodes sont actuellement appliquées aux États-Unis ! Au gré d'une bascule invraisemblable, la « Land of freedom » s'allume désormais en rouge écarlate sur notre carte des menaces (voir page 5). Avec les trois mêmes constats : pression directe de la Maison Blanche pour interdire une exposition dont le narratif critique sur l'histoire des États-Unis ne convient pas au révisionnisme trumpiste sur la grandeur nationale ; hordes MAGA proférant des menaces haineuses menant à la censure, voire au licenciement de dessinateurs ; et enfin autocensure des médias, avec le cas hautement emblématique du *Washington Post* dont la brillante Ann Telnaes a claqué la porte après le rejet inhabituel d'un dessin impliquant son propriétaire Jeff Bezos et Donald Trump.

De plus, les autorités américaines dévoient désormais la liberté d'expression : le camp trumpiste s'en réclame quand il s'agit de pousser les thèses extrémistes et nationalistes – libres de se déchaîner tant qu'elles servent le discours présidentiel, au point qu'ils vont jusqu'à accuser l'Europe de museler les « voix libres » (!) – tout en réprimant l'expression critique du régime, comme dans les bonnes vieilles dictatures. Dans cette gigantesque démocratie, dans cet empire du dessin de presse, qui a longtemps compté le plus grand nombre de caricaturistes du monde, le déclin de la profession est vertigineux. Voilà un sérieux avertissement pour l'Europe : le Vieux continent, berceau du dessin de presse au 18^e siècle, s'engagera-t-il sur la même pente ou, au contraire, reprendra-t-il le flambeau de phare mondial du dessin de presse, de l'esprit critique et de la liberté d'expression ? La question est historique, sérieuse et urgente : le dessin de presse a toujours été un baromètre de la démocratie.

Kak
Président de Cartooning for Peace

Déçus par les médias, anciens comme nouveaux : les dessinateurs sur un chemin étroit

Cartoonists Rights Network International (Cartoonists Rights en abrégé) est fier d'avoir été consulté et d'avoir contribué à ce dernier rapport, produit en grande partie par nos amis et homologues de Cartooning for Peace.

Dans les dernières pages de notre dernier rapport commun (« Les dessinateurs et dessinatrices de presse sur le fil 2020-2022 »), nous soulignons à quel point il était important d'évaluer les expériences des dessinateurs et dessinatrices utilisant les plateformes numériques. Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir présenter les résultats d'une vaste enquête portant sur ces questions. Je tiens à remercier Forum for Humor & the Law (ForHum) et Global Freedom of Expression, de l'Université de Columbia, pour leur aide précieuse à la réalisation de cette étude.

Les géants de l'internet ont un intérêt de pure forme pour la liberté d'expression.

Nous savons depuis de nombreuses années que la prévalence du travail des dessinateurs dans les médias d'information traditionnels est en baisse, si ce n'est en voie de disparition. Il est désormais évident par ailleurs que les dessinateurs sont, dans le monde entier, déçus par les plateformes de réseaux sociaux qui leur avaient promis de nouveaux publics. Les pontes des géants de l'internet manifestent un intérêt de pure forme à la liberté d'expression tout en s'appuyant de plus en plus sur les algorithmes, l'intelligence artificielle générative, l'« appât à colère » et autres méthodes qui vont à l'encontre du contenu factuel et journalistique, tout en acquiesçant et en s'associant à des régimes autoritaires.



Notre organisation étant par ailleurs une ONG américaine, nous ne pouvons que nous alarmer et nous attrister de voir, dans nos données de suivi des cas, les États-Unis parmi les pays les plus touchés par la censure et les menaces à l'encontre des dessinateurs. Kak a très bien décrit ces tendances et le rapport les aborde plus en détail, je n'en dirai donc pas davantage. La cause du problème est évidente.

Nous continuerons à œuvrer à la reconnaissance et au soutien des dessinateurs les plus courageux à travers la remise alternée du « Courage in Cartooning Award » avec notre partenaire, la Fondation Freedom Cartoonists à Genève. Comme le fait remarquer son président, Patrick Chappatte, dans sa contribution, il semble que ce prix pourrait être décerné plus près de chez nous, et ce plus tôt que nous ne l'aurions imaginé.

Terry Anderson
Directeur exécutif de Cartoonists Rights

▲ **Joep Bertrams**
(Pays-Bas)
« Un bond en avant »

Avant-propos

Ce rapport se fixe pour objectif de dresser un état des lieux de la situation des dessinateurs de presse menacés au cours des deux dernières années, tout en formulant des recommandations visant à renforcer leur protection.

Dans le cadre du projet soutenu par le Fonds mondial pour la défense des médias (GMDF) de l'UNESCO, une recherche sur l'expérience en ligne des dessinateurs a été menée par les chercheurs Ana Pedrazzini et Alberto Godioli à partir d'un questionnaire diffusé en 2025 auprès des dessinateurs à travers le monde. L'analyse de cette recherche vient nourrir les réflexions exposées tout au long de ce rapport.

Avec l'aide de leurs partenaires, Cartooning for Peace et Cartoonists Rights réalisent une veille quotidienne et un recensement rigoureux des cas de dessinateurs menacés, en collectant des informations sur la situation des dessinateurs de presse dans le monde.

Cartooning for Peace a choisi de délimiter une typologie des menaces visant les dessinateurs de presse (voir ci-dessous) afin d'affiner son recensement et de respecter une méthodologie basée sur une classification d'une série de menaces, accompagnées de leurs définitions. Cette méthodologie est appelée à évoluer et à être améliorée au fil des apports et des nouveaux cas recensés.

Typologie des menaces

Appel à la censure

Tentative de censure (appel à boycott, dénonciation, pressions publiques visant un dessin et/ou l'œuvre d'un dessinateur)

Arrestation

Arrestation par les forces de l'ordre

Censure

Dessin de presse qui a été retiré, bloqué et/ou empêché de paraître (média, lieu culturel)

Censure en ligne

Dessin de presse qui a été retiré, bloqué et/ou empêché de paraître sur un site internet ou une plateforme numérique

Emprisonnement

Peine d'emprisonnement pour un dessin à l'issue d'une procédure judiciaire

Contrefaçon

Reproduction, imitation ou utilisation totale ou partielle du droit de propriété intellectuelle d'un dessin de presse sans l'autorisation du dessinateur

Cyberattaque

Attaque malveillante en ligne émanant d'une personne isolée, d'un groupe ou d'origine étatique à l'encontre d'un dessinateur

Détention provisoire

Détention avant jugement

Disparition forcée

Une personne est arrêtée, placée en détention ou enlevée par les autorités d'un État, par des groupes armés non-étatiques ou des personnes agissant avec leur autorisation, et son arrestation ou le lieu de détention sont tenus secrets

Harcèlement

Une violence répétée qui peut être verbale, physique et/ou psychologique

Menaces de mort

Menaces de mort reçues suite à la publication d'un dessin

Perte d'emploi suite à une controverse

Une controverse sur un dessin paru dans la presse entraîne le licenciement du dessinateur ou d'un membre de l'équipe de la rédaction du média dans lequel le dessin a été publié

Poursuites judiciaires

Poursuites pénales pour des incriminations ne relevant pas des limitations à la liberté d'expression prévues par la loi dans une société démocratique ou passibles de peines excessives au regard des standards du droit européen et/ou international, ou instrumentalisées à des fins de criminalisation

Répression transnationale

L'ensemble des actions répressives mises en œuvre par certains gouvernements pour identifier, localiser, surveiller, intimider, censurer, rapatrier ou attenter à la vie de leurs opposants et rivaux politiques à l'étranger

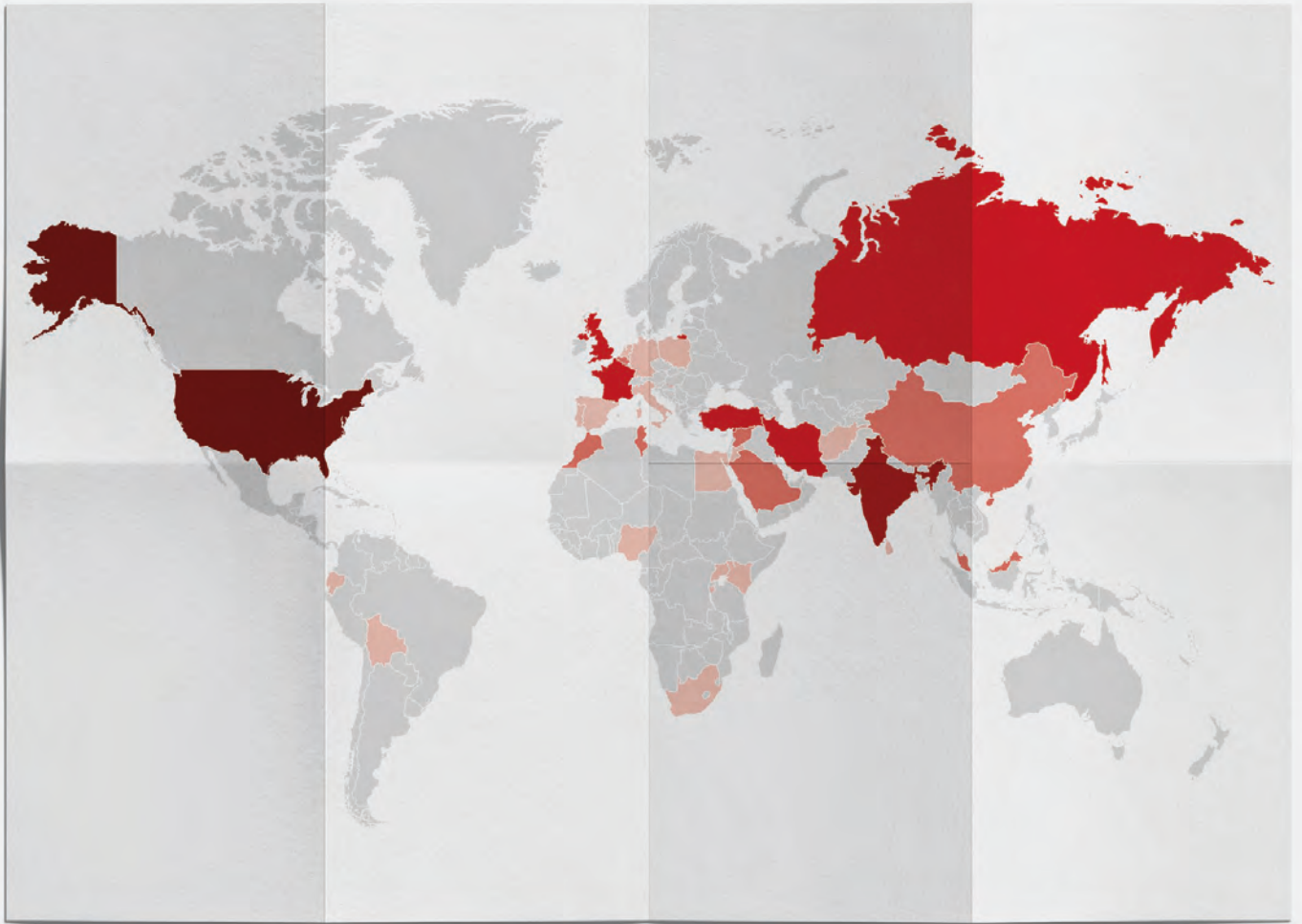
Tentative d'assassinat

Acte volontaire qui montre l'intention de tuer une autre personne avec préméditation, sans que la mort ne survienne

Traitement inhumain ou dégradant

Violation de l'intégrité physique ou mentale incompatible avec la dignité humaine

Menaces recensées par Cartooning for Peace entre 2023 et 2025



Ce rapport, bien que se référant à la méthodologie définie par Cartooning for Peace, ne prétend pas à l'exhaustivité. Le manque d'informations et de données dans certaines régions du monde est à prendre en considération lors de sa lecture.

Si le travail de collecte de données a permis à Cartooning for Peace et Cartoonists Rights de percevoir des tendances sur la situation des dessinateurs de presse menacés ces deux dernières années, il est par ailleurs important de questionner le contexte.

En effet, certaines régions du monde ne présentent pas les mêmes conditions néces-

saires à l'exercice de ce métier en raison de la nature des régimes politiques, de l'existence ou non d'une presse libre et/ou d'une tradition du dessin de presse. La répartition inégale des cas de menaces illustrés par notre carte ci-dessus devrait aussi être lue à la lumière de ces facteurs.

La carte présentée dans ce rapport est le reflet des données récoltées par Cartooning for Peace et Cartoonists Rights. La nomenclature géographique adoptée s'aligne sur celle de nos partenaires. Ainsi, la Turquie a été intégrée à la zone Europe. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont regroupés dans la région MENA¹. La Russie se situe pour partie en Europe et pour partie en Asie centrale.

1 Moyen-Orient et Afrique du Nord.

WHY POWER
HATES HUMOR...



STAN
MINK
2015

◀ **Pedro X. Molina**
(Nicaragua)
« Pourquoi le pouvoir déteste l'humour... / La peur »

Remerciements

Les auteurs de ce rapport tiennent à remercier :

Les dessinateurs et dessinatrices de presse qui, par leur travail et leur témoignage, ont contribué à l'élaboration de ce rapport. Cartooning for Peace et Cartoonists Rights saluent leur courage et leur volonté de faire vivre ce métier malgré les risques pesant sur la profession.

L'UNESCO/GMDF et le CFC, qui ont permis de réaliser ce troisième rapport, produit dans le cadre du projet « Mettre en lumière la situation des dessinateurs de presse dans le monde », mis en œuvre par Cartooning for Peace.

Nos partenaires The Forum for Humor and the Law (ForHum) et le Columbia Global Freedom of Expression (Université de Columbia) pour leur contribution à sa réussite.

Les partenaires, qui au-delà d'un appui indéfectible au travail quotidien de veille, de soutien et d'alerte, ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce rapport. En particulier les rédacteurs des contributions qui ponctuent et

enrichissent ce document, ainsi que les experts associés :

- **Riss**, dessinateur de presse et directeur de la publication de *Charlie Hebdo*
- **Cherian George**, professeur en études des médias à l'Université Baptiste de Hong Kong
- **Jonathan Dagher**, responsable du bureau Moyen-Orient de Reporters sans frontières (RSF)
- **Patrick Gathara**, journaliste, dessinateur et auteur
- **Emanuele Del Rosso**, dessinateur de presse membre de Cartooning for Peace et directeur du European Cartoon Award
- **Sophie Walter**, responsable des affaires publiques et de la communication pour l'Europe, Appeals Centre Europe
- **Julie Trébault**, directrice d'Artists at Risk Connection (ARC)
- **Patrick Chappatte**, dessinateur de presse, président de la Fondation Freedom Cartoonists
- **Omar Zevallos**, journaliste et dessinateur
- **Alberto Godioli**, professeur associé à l'université de Groningen et cofondateur du Forum pour l'humour et le droit (ForHum)
- **Ana Pedrazzini**, chercheuse en communication et en études sémiotiques à l'Institut Patagonique d'Études en Humanités et Sciences Sociales (IPEHCS), CONICET-Université Nationale du Comahue, Argentine
- **Hawley Johnson**, professeure, directrice adjointe, Columbia Global Freedom of Expression, Université de Columbia
- **Vincent Berthier**, responsable du bureau Technologies et Journalisme de Reporters sans frontières (RSF)

Aperçu général



Censura y autocensura

▲ Solís
(Mexique)
« Censure et autocensure »

L'année 2025 marque les dix ans des attentats contre la rédaction de *Charlie Hebdo*. Un sombre rappel qui invite à ne pas oublier les menaces qui pèsent toujours sur la liberté d'expression et sur les dessinateurs de presse.

Souvent en première ligne lorsqu'ils mettent en lumière les dérives autoritaires de certains régimes politiques et les fléaux de notre temps, les dessinateurs de presse s'exposent à la censure et à des atteintes aux droits humains.

Leur situation à travers le monde illustre le climat de répression qui règne dans de nombreux pays. Or, le dessin de presse évolue dans un environnement mondial de plus en

plus périlleux. La liberté d'expression, reconnue comme un droit fondamental et véritable figure de proue de la démocratie au même titre que la liberté de la presse, est de plus en plus mise à mal et instrumentalisée.

Nous évoquerons d'abord les contextes de guerre, qui affectent grandement les dessinateurs de presse. Les conflits armés, qu'ils se déroulent en Ukraine, au Soudan ou en République démocratique du Congo, menacent directement leur intégrité physique ainsi que leur travail. En octobre 2024, à Gaza, la dessinatrice palestinienne Mahasen al-Khateeb a été tuée dans un bombardement de l'armée israélienne. Certains dessinateurs de presse sont poussés à l'exil, tandis que d'autres ne retrouvent pas les conditions nécessaires pour continuer à dessiner et à publier. Depuis le retour des talibans en Afghanistan, des dessinateurs sont obligés de se cacher du régime et ne peuvent plus publier leurs dessins.

De plus en plus de poursuites judiciaires abusives contournent le recours au droit pour censurer.

En parallèle, nous assistons à la montée en puissance des régimes autoritaires et au déclin corrélatif des valeurs démocratiques dans des régimes jusque-là préservés. Dans ce contexte, les menaces grandissantes qui pèsent sur la liberté d'expression inquiètent par leur forme et leur nature.

Entre juin 2023 et juin 2025, Cartooning for Peace a recensé **quatre-vingt-sept cas** de menaces visant les dessinateurs de presse dans le monde. La typologie des atteintes répertoriées révèle une prédominance des poursuites judiciaires et des cas de censure. Cette typologie nous indique que des mécanismes répressifs plus insidieux se développent, créant un climat de peur et d'autocensure, tout en contournant l'attention internationale suscitée par la répression physique.

Ces deux dernières années, Cartooning for Peace a ainsi recensé vingt-deux cas de procédures judiciaires² engagées à l'encontre de dessinateurs de presse dans plusieurs pays dont la Turquie, l'Inde, la Malaisie, l'Égypte, l'Arabie saoudite... À cela s'ajoutent quatorze cas de

2 Au sens de la définition retenue dans la typologie exposée page 4.

censure visant des dessinateurs de presse, prenant différentes formes : censure éditoriale, censure politique, etc.

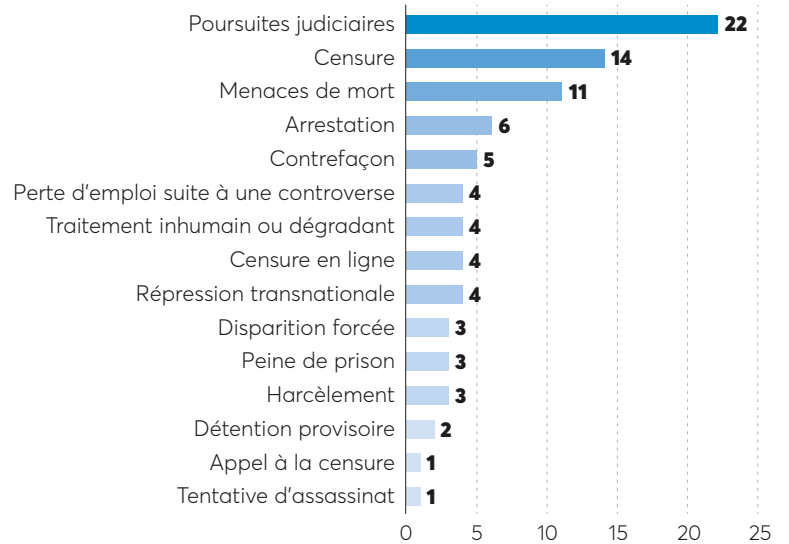
En Inde, les autorités criminalisent et censurent les positions critiques en s'appuyant sur une nouvelle législation de l'information, instrumentalisée afin de réduire au silence des journalistes, dessinateurs, défenseurs des droits humains et tout individu critique vis-à-vis des autorités. De plus en plus de dessinateurs font l'objet de poursuites judiciaires qui instrumentalisent les lois répressives – ciblant ostensiblement et en particulier la cybercriminalité, la désinformation, la sédition et le terrorisme – dans le but de les censurer.

En Egypte, la détention provisoire devient une nouvelle arme du régime pour museler ceux qui informent et débattent, à travers l'utilisation abusive des lois antiterroristes.

La Turquie n'est pas épargnée par la criminalisation croissante des médias et des journalistes. Le président turc Recep Tayyip Erdoğan affiche clairement sa volonté de réduire au silence toute voix dissidente et les dessinateurs de presse sont directement ciblés.

Si la liste des régimes connus de longue date pour être répressifs et fermés nous est tristement familière (Russie, Chine, Ouganda, Nicaragua...), d'autres régions du monde basculent vers ce que certains politologues désignent sous le concept d'« autoritarisme compétitif ». Ces régimes hybrides se caracté-

Typologie des menaces recensées



risent par une coexistence entre des institutions démocratiques et des pratiques autoritaires qui transgressent les règles démocratiques (Turquie, Hongrie, Inde, États-Unis, Israël...).

Sur le continent africain, les dessinateurs de presse sont de plus en plus perçus comme des acteurs politiques. Les responsables politiques considèrent que les codes visuels du dessin de presse intègrent des formes de mobilisation. Alors que les mouvements sociaux issus de la jeunesse s'organisent en ligne, les caricatures deviennent souvent des symboles rassembleurs, faisant des caricaturistes des cibles précoces et visibles de la répression.



◀ Kichka (Israël)

► Niels Bo
Bojesen
(Danemark)
« Vous êtes ici »

Ainsi, la liberté d'expression se trouve au centre de dynamiques préoccupantes. Sa garantie, dans de nombreux pays, représente un défi permanent. Cartooning for Peace observe une propension à l'instrumentalisation de la liberté d'expression, qui participe à la consolidation de la polarisation au sein du débat public. Cette polarisation, qui revêt des formes diverses, se fait toujours au détriment du respect des droits humains, et notamment de la liberté d'expression.

Cette tendance s'illustre notamment aux États-Unis, où le pouvoir politique fait de la liberté d'expression un véritable cheval de bataille. L'administration Trump défie la légitimité des journalistes et condamne les œuvres, les contenus qui ne correspondent pas au récit idéologique du président. Cette dérive peut conduire à l'imposition de censure et à des pressions politiques exercées à l'encontre d'institutions culturelles et de représentants de la presse. Reporters sans frontières relève que depuis le début de son second mandat, Donald Trump multiplie les attaques contre la presse, par le biais de poursuites judiciaires et de la fermeture de médias notamment.

▼ Nardi (Italie)
« Presse »

Par ailleurs, la censure préventive se fait sentir au sein de certaines rédactions de journaux états-uniens. À titre d'exemple récent, les interventions de Jeff Bezos dans la ligne éditoriale du Washington Post ont suscité l'inquiétude et la démission de plusieurs journalistes dont celle de la dessinatrice de presse Ann Telnaes, à la suite du refus de publier l'un de ses dessins pour son message, critique envers l'homme d'affaires³.

Dans le cadre des récentes évolutions de la presse écrite et de l'apogée de l'ère numérique, les dessinateurs de presse composent avec les



nouveaux médias émergents. La recherche menée sur leur expérience en ligne confirme qu'ils sont très présents sur les réseaux sociaux.⁴ Une nette majorité des dessinateurs qui ont répondu au questionnaire publie des dessins quotidiennement ou hebdomadairement sur Internet. Cette visibilité en ligne les expose à des menaces inédites par leur forme et leur ampleur, qui ne font que se développer : censure, haine en ligne, bannissement furtif (shadow banning), harcèlement, trolling, etc. Les dessinatrices de presse sont également victimes de violences numériques basées sur le genre. Les femmes journalistes sont davantage exposées à des insultes sexistes et à des propos misogynes particulièrement récurrents et virulents, notamment sur les réseaux sociaux.

Les principales plateformes numériques sont détenues par les puissants GAFAM⁵, multinationales devenues de véritables acteurs politiques dans un contexte où l'information devient un outil de domination démesurée sur Internet. Leur influence inquiète, surtout quand les convictions politiques de leurs propriétaires dessinent les algorithmes et les règles qui régissent les réseaux sociaux.

D'après les résultats du questionnaire sur la censure en ligne, 43% des dessinateurs interrogés ont déclaré avoir vu au moins une de leurs caricatures supprimée d'une plateforme. La raison la plus couramment invoquée pour justifier cette suppression est le contenu politique.



3 Voir le dessin page 28 « États-Unis : censure et menaces sur la liberté d'expression ».

4 Recherche universitaire sur l'expérience en ligne des dessinateurs de presse dans le cadre du projet « Mettre en lumière la situation des dessinateurs de presse dans le monde » soutenu par le Fonds mondial pour la défense des médias (GMDF) de l'UNESCO.

5 Acronyme renvoyant aux géants du Web : Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft.



▲ Dlog (Tunisie)

Le développement de menaces transnationales, avec des ingérences étrangères qui diffusent de la propagande et manipulent l'information afin de nuire, est particulièrement inquiétant. Sur les réseaux sociaux, certains comptes pro-Russes diffusent régulièrement des fausses unes de journaux, dont des dessins de presse, détournant l'information à des fins politiques.

Les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle en particulier, posent des défis éthiques et juridiques. Le travail des dessinateurs de presse n'est pas épargné par l'émergence de ces nouveaux outils qui nécessitent un cadre législatif défini et protecteur.

D'autres menaces pèsent sur les dessinateurs de presse, qui voient leurs opportunités professionnelles au sein des médias traditionnels s'étioler. Les pressions économiques qui secouent le monde de la presse rendent les espaces disponibles pour les dessinateurs de presse de plus en plus rares. Ces deux dernières années, plusieurs collaborations de longue date ont pris fin pour des raisons économiques.

Alors, comment faire du dessin politique en ces temps troublés ? Les dessinateurs de presse résistent et continuent de faire entendre leur voix à travers leurs crayons. Dans un monde polarisé et fragilisé ouvert aux vents de l'extrémisme et de la désinformation, la mobilisation de tout un chacun pour la défense des valeurs démocratiques, et en particulier de la liberté d'expression, n'en devient que plus pressante.

Retour sur les cas emblématiques du rapport 2020-2022

Certains dessinateurs mentionnés dans notre dernier rapport ont vu leur situation évoluer, tandis que d'autres restent en attente :

- Craignant pour sa sécurité à long terme, **Emad Hajjaj** (Jordanie) a cherché refuge aux États-Unis (avant l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration Trump).
- Le journal **Népszava** et **Gábor Pápai** (Hongrie) attendent l'audience de leur affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) après avoir été reconnus coupables par la Cour suprême de Budapest pour atteinte à la « dignité humaine d'un parlementaire dans le contexte de son appartenance à une communauté religieuse chrétienne » en 2022.
- De même, **Rachita Taneja** (Inde) attend toujours la décision définitive de la Cour suprême pour accusation d'« insulte » à son endroit ; entre-temps, elle a reçu le *Kofi Annan Courage in Cartooning Award* de la Freedom Cartoonists Foundation en 2024 – aux côtés de Zunzi (Hong Kong).
- **Fami Reza** (Malaisie) continue d'être harcelé par la police et la justice. Il a été détenu pour interrogatoire en décembre 2024 et, en juin 2025, les autorités lui ont interdit de quitter le pays.
- **Zehra Ömeroğlu** (Turquie) a été acquittée de l'accusation pénale d'« obscénité » portée à son encontre en juin 2025, mais le Parquet a aussitôt fait appel. La même année, elle a reçu le *Robert Russell Courage in Cartooning Award* décerné par Cartoonists Rights.
- **Cristina** (Portugal) a été acquittée en 2025 de toutes les accusations portées à son encontre suite à une plainte déposée en 2023 par un syndicat de policiers portugais en raison d'un dessin de presse sur les violences policières, diffusé sur la chaîne RTP1 dans le cadre de l'émission *Spam Cartoon*. Cette émission s'est récemment arrêtée.
- **Nik Titanik** (Croatie) est en attente d'une audience en appel après avoir gagné son procès en première instance le 16 juin 2025 contre Krešimir Antolić, ancien président du club de football GNK Dinamo qui l'avait poursuivi en justice pour insultes en raison de trois caricatures publiées dans le journal sportif *24sata* en 2020. Krešimir Antolić a également poursuivi *24sata*, procès qu'il a gagné en première instance en février 2023.

Charlie Hebdo : l'actualité de la menace dix ans après

Riss, dessinateur de presse et directeur de la publication de *Charlie Hebdo*

“ Il est difficile d'évaluer la réalité des menaces qui pèsent sur les dessinateurs de presse. Il existe de nombreux profils de dessinateurs qui ont des approches de l'actualité différentes les unes des autres et qui publient leur travail dans des journaux aux lignes éditoriales très diverses. Cependant, depuis l'attentat contre *Charlie Hebdo* en 2015 qui a tué plusieurs de ses caricaturistes, on constate que tous les dessinateurs de presse peuvent un jour faire l'objet de menaces.

Les protestations sur les réseaux sociaux contre des dessins polémiques font partie de la vie d'un journal satirique et *Charlie Hebdo* y est habitué depuis longtemps. Mais certains dessinateurs ne sont pas prêts à affronter une telle hostilité, voire haine. Il faut beaucoup de détermination pour faire aujourd'hui du dessin satirique. Il ne suffit plus d'avoir du talent et des idées, il faut avoir aussi l'énergie de les défendre et de supporter d'être insulté et vilipendé par des milliers d'internautes.

Depuis 2015, on a assisté à la banalisation des menaces. Aujourd'hui, elles sont postées quotidiennement sur les réseaux sociaux et ont pour cible des personnalités de tous les milieux, politiques, culturels ou économiques. La plupart du temps, elles ne sont que l'expression d'une colère et n'ont pas pour objectif la mise en œuvre effective d'un attentat. Récemment, *Charlie Hebdo* a déposé plainte contre un kiosquier qui refusait d'afficher une couverture du journal en disant qu'il ne fallait pas être surpris si un autre attentat survenait. Interrogé par la police, il a aussitôt modéré ses propos et expliqué qu'ils étaient l'expression de sa colère. Mais les menaces de ce genre, si elles ne débouchent pas sur un acte de violence, peuvent tomber sous le coup de la loi pour apologie d'actes de terrorisme. Ce que beaucoup de ceux qui profèrent de telles menaces sur les réseaux sociaux ignorent. Il n'est donc pas inutile de déposer plainte systématiquement pour au moins faire prendre conscience aux interpellés



de la gravité de leur propos et les mettre en face de leur responsabilité.

▲ Darío
(Mexique)

Les terroristes aguerris n'usent pas de menaces sur les réseaux sociaux avant de passer à l'acte. Cette démarche est plus souvent le fait d'individus isolés mais capables de violence avec des armes faciles à se procurer dans le commerce. Ce fut le cas en 2020 devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo* de la rue Nicolas Appert où les salariés d'une entreprise ont été attaqués pendant leur pause et grièvement blessés par un individu isolé au moyen d'une feuille de boucher.



Un autre type de menaces potentielles est celle qui pourrait venir de pays et de gouvernements étrangers. On pense à l'Iran dont les dirigeants ont souvent été caricaturés par *Charlie Hebdo*. Il n'est pas absurde d'imaginer que des États, qui ont toujours utilisé le terrorisme pour mener à bien leur politique, envisagent de le faire un jour contre un journal satirique.

Dans un registre différent, on doit signaler que depuis des mois, des internautes à la solde de la Russie diffusent de fausses couvertures de *Charlie Hebdo* qui caricaturent les Ukrainiens et leur président Zelensky. La technique des fake news existe donc aussi avec le dessin de presse et a ainsi été utilisée aux dépens de *Charlie Hebdo* dont l'image a été détournée pour servir la propagande du Kremlin.

Pour toutes ces raisons, la vigilance est toujours de rigueur à *Charlie Hebdo*. Ce sentiment est général et d'autres médias ont fait l'objet de menace comme récemment la chaîne BFM TV qui a dû momentanément fermer ses locaux après une alerte à la bombe. Certains journaux et chaînes de télévision se sont équipés de système de sécurité pour parer une attaque terroriste. *Charlie Hebdo* a intégré dès sa réputation en 2015 cette dimension et a doté ses locaux de dispositifs conséquents dont le premier objectif est de rassurer ses collaborateurs afin qu'ils s'y sentent totalement protégés. Aujourd'hui, les menaces touchent d'autres formes d'expression que le dessin de presse et ce sont tous les médias qui peuvent être la cible d'un attentat terroriste.

En 2025, certains collaborateurs de *Charlie Hebdo* sont encore sous protection policière.

◀ Fausse Une de Charlie

Cet accompagnement est à la fois rassurant mais aussi contraignant. Rassurant car le journaliste est moins préoccupé par les questions de sécurité puisque ce sont les policiers qui s'en chargent, ce qui lui permet de se concentrer sur son travail. L'inconvénient est que cet accompagnement rend les déplacements du journaliste protégé moins discrets et peut dissuader une personne qu'on voudrait interviewer sur des sujets sensibles d'accepter de le faire. Cela est d'autant plus vrai pour les reportages à l'étranger où l'accompagnement par des policiers implique de se signaler aux autorités locales, ce qui peut poser des difficultés dans des pays qui n'ont pas les mêmes valeurs démocratiques que celles de la France.

Malgré ces contraintes, il faut reconnaître que c'est une chance de vivre dans un pays où la protection des journalistes et des dessinateurs est prise en compte par les pouvoirs publics. Car ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde. Les relations de *Charlie Hebdo* avec les autorités ont toujours été bonnes et les services de police ont toujours été à l'écoute du journal.

Évidemment, une telle situation ne devrait pas exister et on regrette parfois l'époque où on pouvait faire des reportages à travers le monde, dans l'insouciance et l'anonymat. Pour *Charlie Hebdo*, cette époque appartient au passé. Désormais, il faut bien évaluer la situation d'un pays avant d'y aller faire un reportage, quitte parfois à y renoncer pour des raisons de sécurité. ”

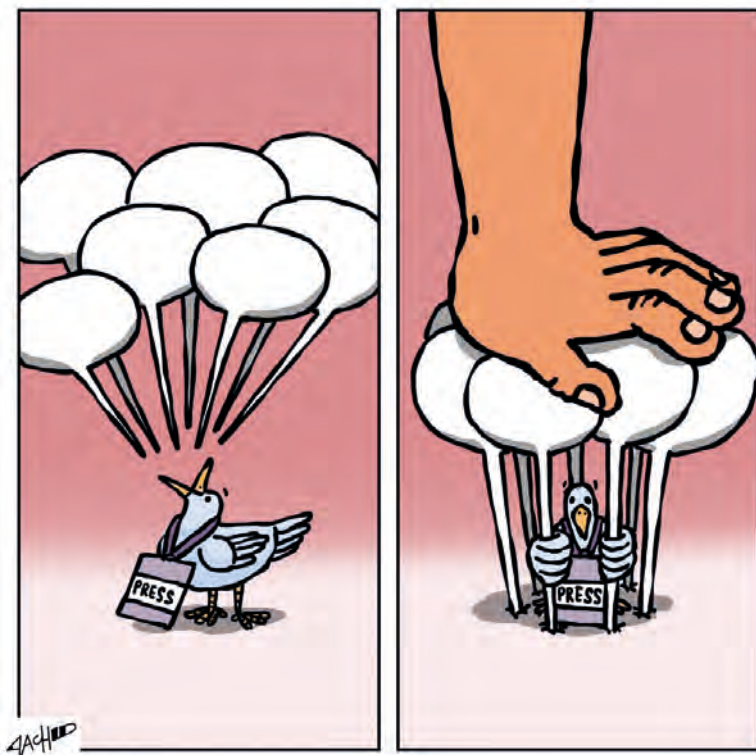
▼ Soulcie (France)

« CHARLIE » REPubLIE LES CARICATURES DE MAHOMET



Répression visible et manipulations cachées en Asie

Cherian George, professeur en études des médias à l'Université Baptiste de Hong Kong



▲ Zach (Philippines)

“ Les dessins qui remettent en cause l'autorité ou heurtent la sensibilité du public exposent les dessinateurs de presse en Asie à des poursuites judiciaires, au harcèlement, à des interdictions et à des menaces économiques sur leurs moyens de subsistance. Le plus grand continent du monde compte très peu de démocraties libérales offrant une protection renforcée de la liberté d'expression. L'Asie est dotée d'une très grande diversité de régimes autoritaires, allant de régimes autocratiques à parti unique comme la Chine et le Vietnam, aux États dirigés par des juntes militaires comme le Myanmar, en passant par de nombreux systèmes apparemment démocratiques où les libertés civiles sont restreintes.

Dans de nombreux cas, la situation se dégrade ; l'Inde, le pays le plus peuplé au monde, s'est transformée en autocratie électorale ethno-nationaliste. En 2025, le magazine en ligne *Vikatan.com* a été bloqué pendant plus de deux

semaines sur ordre du gouvernement à cause d'une caricature qui, selon celui-ci, mettait en danger la souveraineté de l'Inde et ses relations avec l'étranger. La caricature représentait le Premier ministre Narendra Modi enchaîné, assis à côté du président américain Donald Trump ; elle commentait l'inaction du gouvernement face à l'expulsion de citoyens indiens par les États-Unis, menottes aux poings. Un tribunal a ordonné le déblocage du site suite au retrait de la caricature par *Vikatan.com*.

La dessinatrice Rachita Taneja, créatrice de la bande dessinée progressiste en ligne *Sanitary Panels*, a fait l'objet d'une procédure pénale pour outrage au tribunal en 2020 pour s'être moqué d'une décision de la Cour suprême que beaucoup ont critiquée comme faisant preuve de partialité envers les médias pro-gouvernementaux. Cinq ans plus tard, elle reste toujours en attente d'une date d'audience. Comme c'est souvent le cas, son affaire reste en suspens telle une épée de Damoclès qui plane sur la dessinatrice et freine la liberté d'expression.

En Malaisie, Fahmi Reza a fait l'objet de plusieurs enquêtes en vertu de la loi relative à la sédition – la dernière en date remontant à 2025 – pour avoir caricaturé des dirigeants dans le cadre de sa campagne au long cours menée contre la corruption. Des procédures de ce type se reproduisent régulièrement, bien que la Malaisie ait amélioré son classement en matière de liberté de la presse et de démocratie sous un gouvernement qui tarde à tenir sa promesse d'abrogations de lois draconiennes.

Si les menaces juridiques émanant des États persistent dans toute l'Asie, l'arrestation et la poursuite des dessinateurs ne constituent pas la méthode habituelle de censure des caricatures. La plupart des caricatures provocantes qui naissent dans l'imagination d'un artiste ne voient jamais le jour en raison d'une autocensure omniprésente. La mémoire des mesures répressives prises par l'État, non seulement à l'encontre des dessinateurs, mais aussi des

journalistes, humoristes et autres voix critiques, suffit généralement à dissuader la plupart d'entre eux de tester les limites politiques.

Lorsque les dessinateurs souhaitent néanmoins poursuivre leur travail, ils constatent souvent que les obstacles politiques se sont déplacés en amont. Ceux qui détiennent un pouvoir au sein des médias et d'autres espaces réagissent aux signaux explicites et implicites du gouvernement, bloquant ainsi la publication de caricatures critiques.

À Hong Kong en 2023, le grand quotidien *Ming Pao* a mis fin à deux bandes dessinées du caricaturiste politique le plus connu de la ville, Wong Kei-kwan (« Zunzi ») suite à des plaintes officielles répétées au sujet de son travail. Un ministre du gouvernement a salué la décision du journal d'avoir mis fin à sa relation de quatre décennies avec le caricaturiste, la qualifiant de « décision responsable » propre à faire cesser les calomnies « non factuelles » et « trompeuses » à l'encontre du gouvernement. Les livres de Zunzi ont ensuite disparu des bibliothèques publiques.



▲ Zunzi
(Hong Kong)

Les plateformes numériques constituent un autre terrain de censure par procuration. En 2024 et 2025, les autorités indiennes ont écrit à plusieurs reprises à X en soutenant que les dessins des caricaturistes, tels que Manjul et Satich Acharya, avaient enfreint la loi. Le fait que X n'ait pris aucune mesure n'empêche pas de telles plaintes d'avoir des retombées. Manjul a déclaré que ces notifications « ont un effet dissuasif sur la liberté d'expression et le journalisme et favorisent un environnement d'autocensure. » En 2021, il a été écarté par la société *Network18*, quelques jours après l'envoi par les autorités d'une réclamation à Twitter.

Dans nombre de cas, il est difficile de déterminer où s'arrêtent les prérogatives éditoriales légitimes et où commence le conformisme

politique. En 2022, le très respecté quotidien *Philippine Daily Inquirer*, puis le *Philippine Star*, ont supprimé leur tribune libre réservée aux caricatures éditoriales. Il est difficile de savoir si cette décision a été motivée uniquement par des réductions budgétaires, ou si elle visait également à limiter le risque politique sous des régimes populistes autoritaires. En mai 2025, le journaliste Rigoberto D. Tiglao a publié un article dans le *Manila Times* où il accusait les caricaturistes Steven Pabalinas et Manny Francisco de diffuser de fausses informations et des caricatures antichinoises.

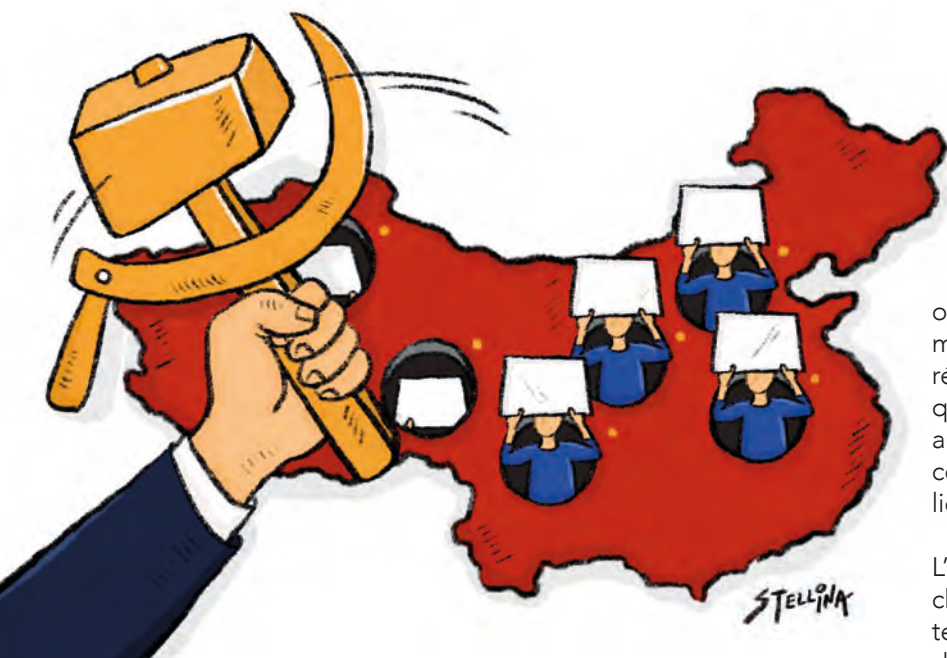
Les lignes rouges à ne pas franchir sont nombreuses, qu'elles soient étatiques ou sociétales.

Alors que les journaux se montrent de moins en moins enclins à publier des caricatures éditoriales, les artistes asiatiques se sont tournés vers des médias en ligne plus modestes ou vers leurs propres réseaux sociaux. Internet, vital pour beaucoup, n'est toutefois pas exempt de censure. En Chine, les plateformes filtrent de manière agressive les images et les textes qui pourraient froisser les autorités; leurs auteurs risquent de ne plus y avoir accès, que ce soit à titre temporaire ou définitif, ce qui les incite fortement à ne pas franchir la ligne rouge.

Même dans les pays où les réseaux et plateformes sont plus ouverts, il arrive que les entreprises technologiques coopèrent avec les gouvernements et d'autres acteurs puissants à des fins de censure. De plus, dans plusieurs systèmes juridiques asiatiques, les lois pénales régissant le cyberspace sont plus radicales que les réglementations plus anciennes applicables aux médias traditionnels.

La volonté de censure n'est pas l'apanage des acteurs étatiques qui considèrent les caricatures comme une menace pour leur pouvoir politique ou économique. En Asie, elle est souvent déclenchée par ce qui est perçu comme une offense aux sentiments religieux, ethniques ou nationaux de la population. La religion est une force d'autant plus puissante qu'elle se trouve au centre de l'identité de nombreux asiatiques. Lorsque la loyauté religieuse est utilisée comme une arme pour mobiliser les masses, cela aboutit souvent à une intolérance intransigeante, voire violente.

Bien que les dessinateurs politiques chevronnés soient conscients de ce terrain miné, il est difficile d'éviter complètement le sujet de la religion, compte tenu de son rôle majeur dans la politique et les affaires publiques. Il est également difficile de prédire ce que les personnes offensées décide-



▲ Stellina (Taïwan)

ront de cibler et comment les autorités réagiront. En 2025, en Inde, le caricaturiste Hemant Malviya a passé plusieurs semaines en garde à vue pour, entre autres crimes présumés, avoir heurté la sensibilité des hindous, bien que les propos incriminés figuraient dans une légende ajoutée par un internaute et non dans la caricature d'origine publiée quatre ans plus tôt. Malviya avait partagé la version de l'internaute. La Cour suprême n'a accédé à sa demande de libération sous caution qu'après qu'il ait accepté de retirer la caricature et de présenter ses excuses.

À Singapour, le gouvernement a interdit la vente de l'ouvrage universitaire *Red Lines: Political Cartoons and the Struggle Against Censorship* (Lignes rouges : caricatures politiques et lutte contre la censure) au motif qu'il reproduit des caricatures jugées offensantes pour diverses religions. Étonnamment, celles-ci comprenaient des dessins réalisés par des dessinatrices de presse critiquant l'indifférence de la droite hindoue face aux viols en Inde, ainsi que les abus sexuels commis sur des enfants par des prêtres catholiques en Amérique du Sud.

L'extension extraterritoriale de la censure chinoise sur les dessins humoristiques est une tendance plus récente à souligner. En 2023, des représentants de l'ambassade chinoise ont tenté, en vain, de persuader un centre d'art de Varsovie d'annuler une exposition du dessinateur et artiste dissident Badiucao, exilé en Australie. En 2024, celui-ci a été la cible d'une campagne de harcèlement et de menaces de mort en amont de la visite annoncée du Ministre des Affaires étrangères chinois, Wang Yi. Les dessinateurs de presse comptent parmi les dissidents en exil que les autorités chinoises ont poursuivi et tenté d'extrader. ”

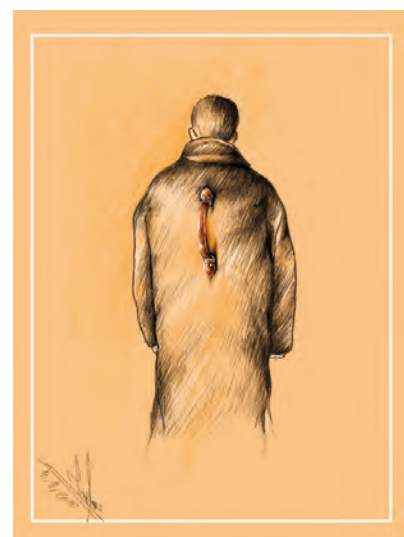
La situation des dessinateurs afghans exilés

Dans les derniers chapitres du précédent rapport *Les dessinateurs et dessinatrices de presse sur le fil* (2023), nous avons mis en garde contre le nombre croissant de dessinateurs déplacés, notamment d'Afghanistan – pays aujourd'hui contrôlé par les talibans – où la communauté internationale a lamentablement échoué à respecter ses engagements en matière de droits humains et à répondre aux besoins des victimes.

Depuis la chute de la République islamique en 2021, il nous a été signalé qu'une douzaine de dessinateurs afghans étaient en demande d'aide ; c'est-à-dire plus que dans tout autre pays au cours de la même période. Nombre d'entre eux ont déclaré qu'ils figuraient dans des listes de cibles publiées par les talibans et certains ont été victimes de violences. Grâce aux efforts conjoints de plusieurs

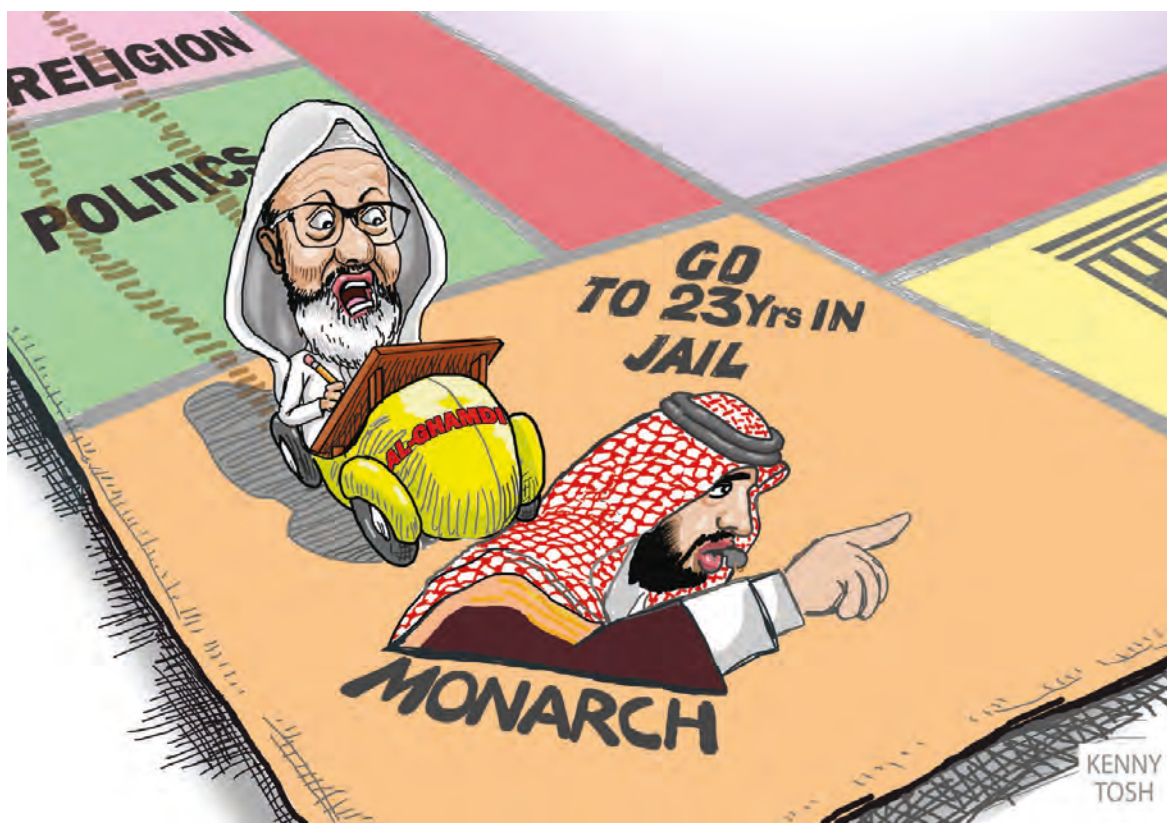
agences, la moitié de ces demandeurs ont pu être accueillis sur des territoires pouvant être considérés comme sûrs. Les autres restent terrés en Afghanistan ou se trouvent dans des pays voisins susceptibles de les expulser à tout moment.

D'autres faits entravent les actions en faveur de la liberté d'expression, telle la décision des États-Unis de suspendre toute aide aux réfugiés et d'interdire aux afghans de circuler, parmi d'autres nationalités. Au Royaume-Uni, le scandale des fuites de données et le déplacement de plusieurs milliers d'afghans qui s'en est suivi ont eu pour conséquence la fin de l'aide. Enfin, l'épuisement est palpable, avec de nombreuses agences et ONG surchargées et sous-financées, qui tentent de faire face non seulement à la situation en Afghanistan, mais aussi



▲ Hossein Rezaye (Afghanistan)

aux crises au Myanmar, au Soudan et en Ukraine ainsi qu'aux retombées à venir de la crise humanitaire à Gaza.



◀ **Kenny Tosh (Nigeria)**
 « Religion /
 Politique /
 Monarque /
 Être condamné
 à 23 ans
 de prison »

Moyen-Orient : face à la violence absurde, la caricature

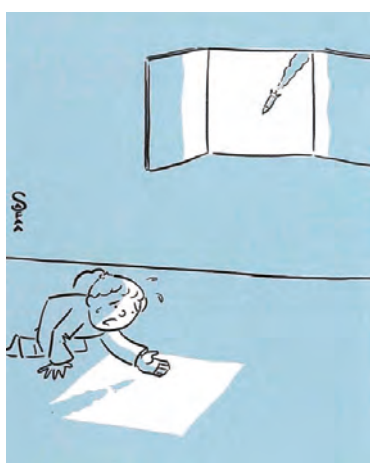
**Jonathan Dagher, responsable du bureau Moyen-Orient
 de Reporters sans frontières (RSF)**

“ Au Moyen-Orient, l’absurde dépasse parfois les mots. Prenons l’exemple de l’Arabie saoudite : en 2018, le royaume a arrêté le dessinateur Mohammad al-Ghamdi, connu sous le nom de plume de Mohammed al-Hazza, pour avoir publié des caricatures dans le journal qatari *Lusail*. Le régime saoudien l’a accusé, entre autres chefs d’inculpation, de « sympathies avec le Qatar ». À l’époque, l’émirat faisait l’objet d’un embargo économique imposé par l’Arabie saoudite. La crise est depuis résolue. Non seulement le blocus a été levé en 2021, mais les deux pays ont encore signé des accords de coopération en 2025, scellant des relations aujourd’hui plus solides que jamais. Pourtant, en janvier 2025, le royaume a décidé de prolonger son emprisonnement, portant ainsi le total de sa peine à vingt-trois années de prison.

Il s’agit, bien sûr, d’une injustice : un homme privé de liberté pour avoir dessiné. Mais c’est aussi une absurdité, puisque les accusations portées contre lui, déjà hautement fallacieuses, ont elles-mêmes été vidées de leur substance. Or, comme le savent de nombreux caricaturistes, injustice et absurdité vont souvent de pair. L’abolition de la raison et du sens est bien souvent le corollaire à l’abolition de la liberté. C’est pourquoi la propagande, en particulier au Moyen-Orient, vise fréquemment à « complexifier » le récit et justifier la répression. Les dessinateurs de presse sont l’antidote à cette complexité. Avec quelques traits, quelques couleurs parfois, ils défient les régimes autoritaires qui saturent l’espace public de leurs récits.

Mais les dessinateurs résistent. À Gaza, par exemple, les dessins de presse produits par

des caricaturistes palestiniens, qu'ils arrivent à diffuser à l'international, contrecarrent la propagande du gouvernement israélien, qui cherche précisément à brouiller des faits élémentaires et à réprimer tout le travail de celles et ceux qui peuvent apporter les preuves d'un génocide en cours. Jour et nuit, la désinformation et la violence de l'armée israélienne entravent le travail des journalistes dans l'enclave : près de 220 d'entre eux ont été tués en deux ans, dont au moins 67 dans l'exercice de leur travail, comme RSF a pu le démontrer. En octobre 2024, la dessinatrice palestinienne Mahasen al-Khateeb a été tuée dans un bombardement de l'armée israélienne. En quelques traits de crayon, la caricaturiste Safaa Odah a su percer la « complexité » fabriquée par la propagande israélienne : son dessin d'un enfant tentant d'arrêter de la main l'ombre



◀ Safaa Odah (Palestine)

d'un missile fonçant vers sa fenêtre ouverte dit ceci : « Les enfants de Gaza sont terrorisés et sans défense. » C'est simple. C'est évident.

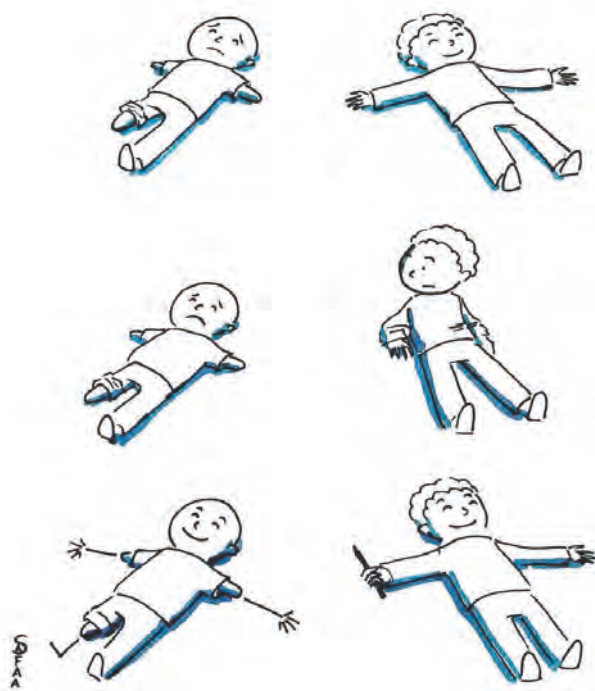
Mais comme ses consœurs et confrères caricaturistes sur place, Safaa Odah est elle-même punie par l'absurdité de la violence qu'elle raconte : affamée, déplacée de force, elle reste prisonnière d'un territoire coupé du monde depuis plus de deux ans. En dépit du blocus, son dessin restaure la raison à international, à l'heure où le gouvernement de Netanyahu cherche à présenter les victimes comme des agresseurs.

Les caricaturistes comprennent intimement ces inversions de sens. Ashraf Omar, par exemple, n'est pas un « terroriste » : il est dessinateur pour le média indépendant égyptien *al-Manassa*. L'un de ses derniers dessins montrait un homme versant du carburant sur le feu de la crise de la dette égyptienne en 2024, s'étonnant que l'incendie ne s'éteigne pas. Quelques heures plus tard, il est arrêté par les forces de sécurité égyptiennes et accusé, sans procès, « d'appartenance à une organisation terroriste ». Là encore, l'absurde règne : la dictature d'Abdel-Fattah al-Sissi, qui le maintient détenu à ce jour, a pourtant fondé sa légitimité sur le massacre de Rabaa – l'attaque contre des civils la plus meurtrière de l'histoire récente de l'Égypte. 20 journalistes sont à ce jour arbitrairement détenus par le régime, en raison de leur métier.

Safaa Odah, dessiner à Gaza

La dessinatrice de presse palestinienne Safaa Odah, originaire de Rafah, vit dans un camp de réfugiés à Khan Younis. Comme plus de 2 millions de gazaouis depuis le 7 octobre 2023, Safaa a dû se déplacer à plusieurs reprises, sa maison située dans les environs de Rafah ayant été complètement détruite. Sa situation témoigne du drame vécu par les civils palestiniens dans la bande de Gaza. Aujourd'hui, Safaa Odah dessine sur des murs au milieu des ruines, sur sa tente, les seuls endroits encore debout où elle peut rendre compte du chaos ambiant à travers son art. Safaa Odah est membre de la Palestinian Fine Artists Association et a récemment rejoint le réseau

de Cartooning for Peace. Elle a participé à de nombreux concours internationaux de dessins en tant que nominée et jury. Safaa Odah publie ses dessins sur ses réseaux sociaux et également dans le magazine italien *Erbacce* et sur le site *Visual Arts Magazine*. Son travail est axé sur les réalités des Gazaouis vivant dans la Bande de Gaza. Elle a réalisé plusieurs projets artistiques tels que des contenus visuels sur l'autonomisation des femmes et des bandes dessinées pour les enfants. En avril 2025, le Lakes International Comic Art Festival, en collaboration avec le célèbre dessinateur palestinien Mohammad Sabaaneh, a publié le journal intime de Safaa, illustré de ses dessins, *Safaa and the Tent*.



▲ Safaa Odah (Palestine)



◀ Emad Hajjaj
(Jordanie)
« Libérez
Ashraf Omar
maintenant »

Al Hazza, condamné à 23 ans de prison

À la mi-octobre 2024, la libération du dessinateur saoudien Mohammed Al Ghamdi, connu sous le pseudonyme de Mohammed Al Hazza et employé durant un temps par le journal *Lusail* basé au Qatar, était attendue. Arrêté en 2018, il avait été poursuivi pénalement pour la publication de ses dessins dans *Lusail* l'année précédente, dans un contexte d'embargo économique visant le Qatar.

Pourquoi les dictateurs et les criminels de guerre craignent-ils tant les caricaturistes ? Pourquoi le dessinateur Emad Hajjaj a-t-il reçu des menaces en Jordanie, en 2023, pour ses dessins sur Gaza ? Pourquoi le régime iranien s'acharne-t-il contre la dessinatrice Atena Farghadani qui, en 2024, a subi arrestation, violences, et menaces pour un simple dessin ? Pour la même raison, sans doute, qu'ils redoutent les journalistes: parce que leur travail tranche dans la complexité et révèle des vérités simples. Parce que leur art informe.

Mais il existe une autre raison encore. En Syrie, pendant des décennies sous le régime des Assad, représenter le dictateur était interdit. Un jour, Ali Ferzat, caricaturiste syrien emblématique bien conscient de cette absurdité, a dessiné Bachar al-Assad pour la première fois. C'était peu après le début du Printemps arabe en 2011. Une nuit, en sortant de son bureau, il a été suivi par un groupe d'hommes qui l'ont aveuglé, ligoté, puis frappé jusqu'à ce qu'il perde connaissance. « Brisez-lui les mains, pour qu'il ne puisse plus jamais dessiner », les a-t-il entendus dire. Ali Ferzat a continué à dessiner, y compris après la chute du dictateur en 2024. Il sait que les caricaturistes sont redoutés parce qu'ils peuvent détruire les icônes. Ils les dépouillent de leur aura divine et donnent aux peuples la permission de se moquer. « Nous faisons le pont entre la peur et l'espoir », déclarait Ali Ferzat dans une interview publiée par *The Guardian* en 2014. En 2025, cette phrase n'a jamais été plus vraie – et les caricatures jamais aussi nécessaires. ”



◀ Hector
(France)

Mais vers la fin de ses six années de détention, une prolongation soudaine et totalement inattendue de sa peine a été ordonnée lors d'un « procès secret » portant le total de celle-ci à vingt-trois ans de prison, sans possibilité d'appel et malgré la normalisation des relations entre les deux pays. Parmi les chefs d'accusation, les observateurs internationaux ont relevé celui de « sympathie pour le Qatar », ainsi qu'une centaine de dessins qui « insultaient le royaume » d'Arabie saoudite.

Bien qu'il y ait eu des menaces de peines plus longues dans d'autres affaires et pour diverses accusations criminelles (sédition, terrorisme, etc.), les auteurs n'ont connaissance d'aucun dessinateur officiellement condamné à une peine de prison d'une telle durée pour des accusations directement liées à ses dessins.



◀ Faro
(France)

Atena Farghadani, libérée après 8 mois d'emprisonnement



Le 13 avril 2024, l'artiste plasticienne Atena Farghadani a été arrêtée et battue pour avoir tenté d'apposer, dans la rue Pasteur à Téhéran, une affiche représentant l'une de ses caricatures en signe de protestation contre une menace d'arrestation immédiate au cas où elle se rendrait à Oslo pour une exposition de ses peintures au Freedom Forum cette année-là. Par la suite, elle a été accusée d'insulte aux sensibilités religieuses et de propagande contre l'État, et condamnée à six ans de prison. À la fin de l'année, ces accusations ont été reconsidérées et sa peine réduite à huit mois de prison. Elle a été libérée le 10 décembre 2024.

Il s'agissait de son deuxième procès pénal et de la troisième fois que l'État la maltraitait alors qu'elle était incarcérée pour ses dessins. En 2015/2016, elle a été détenue pendant dix-huit mois et a subi des maltraitances, soumise à des tests de virginité et de grossesse contre son gré, pratiques considérées comme des actes de torture selon les normes internationales relatives aux droits humains. Elle a observé une grève de la faim et subi une crise cardiaque. Puis, lors d'un bref séjour en prison en 2023, elle a affirmé avoir été victime d'une tentative d'empoisonnement et a de nouveau été hospitalisée après avoir entamé une grève de la faim et s'être vue refuser des commodités de base.

Ashraf Omar, toujours en détention

Dessinateur, traducteur et contributeur du média indépendant *Al Manassa*, Ashraf Omar a été enlevé à son domicile du Caire le 22 juillet 2024. Pendant deux jours, personne n'a eu la moindre nouvelle de lui. Des policiers en civil l'ont emmené au poste où il a été soumis à un interrogatoire de six heures, ainsi qu'à des violences physiques et verbales. Interrogé sur le contenu et l'intention de ses caricatures, il a finalement été accusé d'« avoir volontairement rallié un groupe terroriste, diffusé et publié des rumeurs et de fausses informations, et utilisé les réseaux sociaux d'une manière abusive ».

Ashraf Omar est ensuite entré dans une période cyclique de « détention provisoire » entrecoupée de brèves audiences menées par vidéoconférence, tous les quinze jours au départ, tous les quarante-cinq jours par la suite. Ces audiences, restes de la période de pandémie durant laquelle les affaires judiciaires ne pouvaient être traitées en tête-à-tête, interdisent tout contact entre l'accusé et son avocat et ont été largement critiquées par les observateurs internationaux des droits humains. La loi autorise une période de détention provisoire pouvant aller jusqu'à dix-huit mois.

Le 16 janvier 2025, son épouse Nada Mougheeth a été arrêtée et accusée d'avoir « répandu de fausses rumeurs » au sujet de son arrestation et, comme lui, d'avoir « soutenu le terrorisme ». Elle a ensuite été libérée sous caution. À l'heure de la publication, Ashraf Omar est toujours en attente de sa date de procès, qui devrait avoir lieu en 2026.

◀ Mana Neyestani (Iran)

▼ Ramsés (Cuba)



Afrique: la satire comme défi politique

Patrick Gathara, journaliste, dessinateur kenyan

“ Au cours des deux dernières années, les dessinateurs d’Afrique de l’Est et du Sud ont été confrontés à un environnement de plus en plus hostile, caractérisé par des disparitions forcées, des menaces, des campagnes de dénigrement, des sanctions professionnelles et, dans certains cas, des morts suspectes. Ces incidents dans leur ensemble révèlent une tendance qui se généralise : la satire est interprétée comme une mobilisation politique, et les dessinateurs et dessinatrices sont considérés moins comme des artistes que comme des menaces pour le pouvoir.

Tout d’abord, il est important de savoir que sur l’ensemble du continent africain une multitude de médias d’information en ligne ont vu le jour, certains ouvrant même des espaces aux caricaturistes à l’heure où les opportunités dans les journaux traditionnels plus établis se faisaient rares ou n’existaient plus. En outre, de nombreux dessinateurs ont également pu utiliser les réseaux sociaux comme moyen de diffusion, notamment en créant des mèmes.

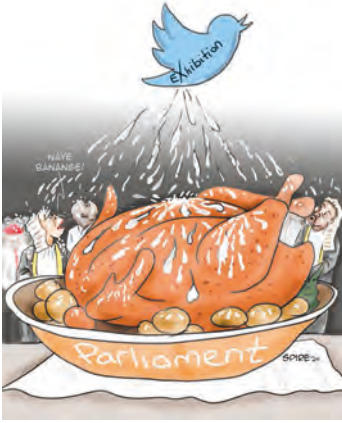
Au Kenya, en décembre 2024, la disparition du dessinateur en ligne Gideon Kibett, alias Kibet Bull, a marqué une dangereuse escalade de la réaction de l’État à l’égard de la dissidence en ligne. Connu pour ses caricatures virales du président William Ruto et de son administration, Kibet avait disparu avec son frère à la suite d’une rencontre avec un sénateur de l’opposition. Sa libération, début janvier 2025, n’a été accompagnée d’aucune explication officielle ni d’aucune enquête sérieuse. Son cas s’inscrit dans un contexte plus large d’enlèvements visant des influenceurs en ligne pendant une période de tensions politiques accrues. Le message est clair : la satire en ligne, même produite par des créateurs indépendants extérieurs aux médias traditionnels, est désormais considérée comme une forme d’activisme politique propre à déclencher une répression insidieuse.

En Ouganda, le cas de Jimmy Spire Ssentongo illustre bien la manière dont les dessinateurs



occupent de plus en plus des rôles hybrides en tant qu’artistes, journalistes, intellectuels et mobilisateurs civiques. La campagne participative #UgandaParliamentExhibition de Ssentongo au sujet de la corruption au Parlement, étayée par des campagnes similaires qui mettaient en évidence la dégradation des infrastructures et des services à Kampala, a touché des millions de personnes en ligne, engendré des menaces, suscité des inquiétudes en matière de surveillance et des réactions de rejet coordonnées de la part d’acteurs politiques. Le fait qu’il ait reçu le Prix des défenseurs des droits humains de l’Union Européenne et le Prix des champions anti-corruption du Département d’Etat américain en 2024 a mis en évidence à la fois son influence et sa vulnérabilité. Son cas illustre la manière dont les dessinateurs engagés dans l’activisme en ligne sont confrontés à des risques multiples : menaces personnelles, atteintes à leur réputation et politisation de leur statut professionnel.

▲ Glez
(Burkina Faso)



La mort du dessinateur congolais Yves Kulondwa alias « Kayene » à Rusizi, au Rwanda en 2024 reste entourée d'incertitudes. En République Démocratique du Congo, Kayene s'était déjà heurté à l'hostilité du gouvernement du fait de son activisme en faveur de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et son déménagement au Rwanda ne lui a pas apporté la sécurité souhaitée. Son cas met en évidence la précarité des dessinateurs et dessinatrices qui travaillent de manière transfrontalière dans une région où les cadres de protection des artistes en danger restent faibles, informels et peu fiables.

On peut observer une forme de pression similaire, quoique distincte, en Tanzanie. En juillet 2025, le président du Forum des rédacteurs en chef de Tanzanie, Deodatus Balile, a publiquement critiqué une caricature de Masoud Kipanya qui représentait les médias comme du papier toilette. Balile a qualifié cette caricature d'« habitude honteuse » et laissé entendre qu'une enquête devrait être ouverte pour déterminer si les auteurs de telles images étaient des journalistes légitimes ou des « agents ». Ce type d'inti-

midation institutionnelle, exercée par des corps professionnels plutôt que par des agences de sécurité, entre dans la catégorie de la « répression douce », tendance croissante propre à freiner la liberté d'expression sans le recours à des arrestations ou à la violence. Cela ne signifie pas que les caricaturistes tanzaniens ne sont pas exposés aux risques d'actions soutenues par l'État. En octobre 2024, trois médias en ligne du pays, *The Citizen*, *Mwananchi* et *Mwanaspoti*, ont été suspendus pour une durée de trente jours suite à la publication de caricatures jugées critiques à l'égard de la présidente Samia Suluhu Hassan. Ceci vise également à dissuader les caricaturistes.

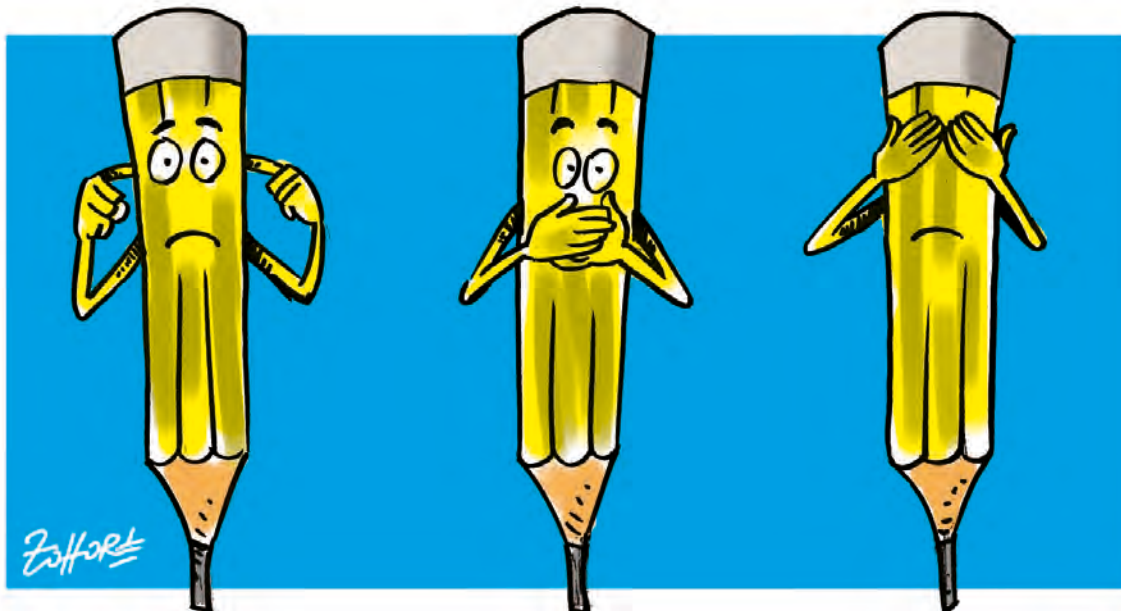
Les caricatures politiques sont devenues l'un des rares moyens d'exprimer des critiques acerbes, faisant ainsi des dessinateurs des acteurs à haut risque.

Au Zimbabwe, les dessinateurs sont de longue date exposés à un environnement soumis à la surveillance de l'État, à un espace médiatique restreint et à une réglementation politisée. Les caricatures politiques sont devenues l'un des rares moyens d'exprimer des critiques acerbes, faisant ainsi des dessinateurs des acteurs à haut risque. Nombre d'entre eux travaillent avec une protection minimale, parfois de manière anonyme, tant les outils juridiques et bureaucratiques sont prompts à réprimer la dissidence. Des caricatures mettant en parallèle les autocrates passés et actuels, par exemple, ont engendré des menaces et des représailles politiques. Ceci souligne à quel point la satire est interprétée non comme un commentaire, mais comme un acte de subversion.



◀ Jimmy Spire
Ssentongo
(Ouganda)
« Bon sang ! /
Exposition /
Parlement »

◀ Zapiro
(Afrique du Sud)
« Dessinateur /
Danger, champs
de mine
religieux »



En Afrique du Sud, les pressions juridiques et institutionnelles constituent la principale menace. Grâce à une plus forte protection de la liberté d'expression, les dessinateurs y sont moins exposés à la violence, mais restent vulnérables aux poursuites pour diffamation, à l'intimidation politique, à la prudence éditoriale et à l'indignation publique forgée de toutes pièces. Les affaires très médiatisées impliquant Zapiro illustrent bien la manière dont certains acteurs puissants utilisent les procédures judiciaires et les pressions commerciales comme autant d'armes destinées à limiter la portée de la satire critique. Le cas de l'Afrique du Sud montre que même dans des environnements relativement ouverts, les dessinateurs restent exposés à des formes de censure non violentes, mais néanmoins puissantes.

Les dessinateurs de presse sur le continent africain font face à un environnement de plus en plus risqué.

Du nord au sud de l'Afrique, les dessinateurs évoluent dans un environnement où la satire n'est pas seulement considérée comme une expression politique, mais comme un défi politique. En conséquence, que ce soit par le biais de disparitions forcées, d'intimidations institutionnelles, de pressions juridiques ou de harcèlement en ligne, ils doivent faire face à un environnement de plus en plus risqué. Pour des organisations telles que Cartoonists Rights et Cartooning for Peace, le défi consiste à renforcer les interventions de soutien d'urgence, à élargir les voies de protection transfrontalière et à défendre la reconnaissance des dessinateurs comme contributeurs essentiels, mais de plus en plus menacés, à la vie publique. ”

Tendances continentales

Sur l'ensemble du continent africain, trois grandes tendances marquent un paysage en pleine évolution :

1 Les dessinateurs sont de plus en plus considérés comme des acteurs politiques.

Du Kenya au Nigeria en passant par le Zimbabwe, la majorité des élites politiques considère la satire visuelle comme une forme de mobilisation plutôt que comme un commentaire. À l'heure où les mouvements de jeunesse en ligne s'organisent, les caricatures deviennent souvent des symboles de ralliement en faisant des caricaturistes des cibles précoces et visibles de la répression.

2 La « censure douce » se développe plus rapidement que la violence ouverte.

Tandis que enlèvements et menaces persistent, les gouvernements et les institutions se tournent de plus en plus fréquemment vers des outils bureaucratiques ou qui portent atteinte à la réputation :

- menaces portant sur les accréditations
- enquêtes menées par des organismes professionnels
- interdictions et suspensions de journaux
- poursuites pour diffamation
- campagnes de dénigrement en ligne
- interprétations très larges des lois relatives aux « insultes » ou à la « cybercriminalité »

Ces mécanismes de contrôle plus discrets créent un climat de peur et d'autocensure tout en évitant l'œil scrutateur du reste du monde « attiré » par la répression physique.

3 Les plateformes numériques ont à la fois intensifié la portée et les risques.

Désormais, la plupart des dessinateurs africains publient principalement sur les réseaux sociaux. S'ils contournent ainsi les filtres éditoriaux traditionnels, ils ne s'exposent pas moins à la surveillance directe de l'État, au harcèlement des bots et au contrôle politique. La viralité favorise l'influence, mais aussi la vulnérabilité.

L'Europe n'est pas à l'abri des tendances mondiales

Emanuele del Rosso, dessinateur de presse,

membre de Cartooning for Peace et directeur du European Cartoon Award



“ En jetant un regard sur le monde, on a le sentiment que la situation de la liberté de la presse et de la liberté d'expression est assez sombre. Presque partout, les professionnels des médias traversent une période difficile et, en effet, Reporters sans frontières qualifie la situation des journalistes de « difficile » ou « très grave » dans plus de la moitié des pays du monde, et satisfaisante dans moins d'un quart d'entre eux.

On pourrait être tenté de penser que l'Europe fait forcément exception, qu'elle doit être un

refuge sûr pour les dessinateurs politiques, un endroit où ils peuvent travailler librement et sans entrave, contrairement à d'autres régions du monde où des gouvernements autoritaires ou des régimes totalitaires répriment la liberté d'expression.

D'un côté, les États européens ont l'obligation de respecter les droits humains et la liberté d'expression en veillant à ce que les individus puissent débattre librement sur la place publique sans craindre les poursuites judiciaires. Dans bon nombre de ces pays, les caricaturistes

▲ Kazanevsky (Ukraine)

dessinent effectivement sans entrave et sous la protection de l'État de droit.

De l'autre côté, le Conseil de l'Europe met l'accent sur une tendance croissante à des restrictions disproportionnées concernant la liberté d'expression. La liste des pays où, selon le baromètre 2025 de Reporters sans frontières, la liberté de la presse est jugée « problématique » ou « difficile » compte quant à elle plus de 15 États, dont l'Italie, la Hongrie, la Serbie, la Russie, la Biélorussie et la Turquie. Dans son rapport de 2025, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a recensé 10 meurtres de journalistes en Europe : huit en Ukraine, un en Russie et un en Turquie. « C'est la troisième fois en dix ans que l'Europe connaît un tel niveau de violence : la première en 2015 avec l'attaque contre *Charlie Hebdo* en France, la deuxième en 2022 après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. »

Tandis qu'aucun cas de violence physique n'a heureusement été signalé au cours de la période couverte par le présent rapport, il est à noter que les dessinateurs sont confrontés à des poursuites judiciaires privées, à des poursuites publiques et peuvent également être exposés à des poursuites-bâillon ou poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP : *Strategic Lawsuit Against Public Participation*). Ces poursuites visent à censurer, intimider et réduire au silence les détracteurs en leur imposant des frais de défense juridique jusqu'à ce qu'ils renoncent à leurs critiques ou à leur opposition.

Publié par le Conseil de l'Europe, un nouveau guide visant à limiter le recours au droit

pénal pour restreindre la liberté d'expression donne un aperçu de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et met l'accent sur « les risques que présente le recours à des sanctions pénales pour réprimer la liberté d'expression et étouffer la pluralité des opinions. Tout en reconnaissant que certaines formes d'expression – telles que l'incitation à la violence ou les discours haineux – peuvent être légitimement criminalisées, le guide démontre que l'application du droit pénal à des expressions moins préjudiciables peut avoir un effet dissuasif. Dissuader autrui de s'exprimer réduit au silence les voix critiques, dissidentes ou impopulaires essentielles à une démocratie saine. »

La liberté d'expression et la liberté de la presse sont des droits durement acquis et ils doivent continuer à être défendus en Europe.

Le cas le plus grave relevé pendant la période en question est probablement la descente de police effectuée dans les bureaux du magazine satirique turc *LeMan*. Le 26 juin 2025, *LeMan* a publié une caricature du dessinateur Doğan Pehlevan au sujet de Gaza ; elle représentait l'âme d'un musulman décédé nommé Mohammed et celle d'un juif nommé Moïse.

Selon nous, les autorités ont délibérément interprété cette caricature comme une représentation du prophète Mohammed. De violentes manifestations ont suivi avec pour



▲ Dessin *LeMan* (journal)
« Salam aleykoum, je suis Mohammed » / « Aleykoum salam, je suis Musa (Moïse) »

Le journal satirique turc *LeMan* visé par des poursuites judiciaires

À la suite de la publication d'une caricature, le parquet d'Istanbul a ouvert une enquête le 30 juin 2025 contre plusieurs membres de l'équipe de la revue satirique *LeMan* pour « dénigrement des valeurs religieuses ». Le dessinateur de presse Doğan Pehlevan à l'origine du dessin incriminé, identifié par les initiales D.P., les rédacteurs en chef Zafer Aknar et Aslan Ozdemi, le graphiste Cebraill Okcu, et le directeur de la rédaction, Ali Yavuz, ont été arrêtés. Tuncay Akgün, cofondateur et rédacteur en chef de *LeMan*, actuellement en France, est visé par un mandat d'arrêt.

Dans son numéro du 26 juin 2025, *LeMan* a publié une caricature où un personnage dit du haut de décombres et de bombes : « Salam aleykoum, je suis Mohammed », à un autre qui lui répond : « Aleykoum

cible les bureaux de *LeMan* à Istanbul et un bar local fréquenté par le personnel du magazine. La police a ensuite procédé à l'arrestation de cinq de leurs membres, parmi lesquels Doğan Pehlevan, auteur de la caricature. Aslan Özdemir, rédacteur en chef de *LeMan*, a été arrêté à l'aéroport d'Istanbul le 11 juillet 2025. Ces arrestations ont été effectuées sous l'accusation « d'incitation à la haine » et également, dans le cas de Doğan Pehlevan, « d'insulte au président ». Pehlevan est désormais sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le pays. Le procès pour « incitation à la haine » devrait avoir lieu en mai 2026.

La sanction peut également prendre la forme d'un harcèlement judiciaire sans fin. La dessinatrice turque Zehra Omeroglu peut en témoigner : en 2025, son affaire a été classée sans suite après cinq années de poursuites pour « obscénité » après qu'un de ses dessins a attiré l'attention du procureur général d'Istanbul. Mais le procureur a fait appel suite à son acquittement. Dans l'attente de l'issue de cet appel prévue en 2026, Zehra Omeroglu déclare : « Vous êtes là, assis à votre bureau, en train de dessiner, comme d'habitude, mais il y a une main énorme derrière vous. Elle est là, qui attend. Une main énorme, la main du gouvernement. Elle peut vous gifler, vous serrer, vous écraser, faire ce que bon lui semble. »

Nik Titanik, dessinateur croate, a été poursuivi en justice en 2020 pour insulte par l'ancien président du célèbre club sportif Dinamo



▲ Zehra (Turquie)
« Scène de crime / Ne pas franchir »

Zagreb. Après des années d'audiences, il a obtenu gain de cause en 2025. Ce jugement de première instance se prononce très clairement sur la fonction de la caricature et ce qu'implique la protection de la liberté d'expression. Mais le plaignant a décidé de faire appel.

En Italie, Mario Natangelo, dessinateur poursuivi pour diffamation par la sœur de la première ministre italienne, Giorgia Meloni, est toujours dans l'incertitude quant à son cas. Mario est l'auteur d'une caricature politique au sujet de certaines déclarations d'apparence raciste du mari de la sœur de Meloni, Francesco Lollobrigida, ministre de l'Agriculture. Initialement, même l'association des journalistes italiens



salam, je suis Musa (Moïse) ». Le parquet a décidé de la saisie des exemplaires du numéro contenant la caricature incriminée. Le site Internet de *LeMan* n'est, quant à lui, plus accessible. Le chef de la

communication de la présidence Fahrettin Altun, le ministre de l'Intérieur Ali Yerlikaya, le ministre de la Justice, Yılmaz Tunc et le président Tayyip Erdogan en personne ont successivement dénoncé la caricature.

En novembre 2025, le juge a levé les mesures de contrôle judiciaire visant les accusés – les rédacteurs en chef Zafer Aknar et Aslan Özdemir, le graphiste Cebraail Okçu et le directeur Ali Yavuz – libérés sous contrôle judiciaire en septembre. La prochaine audience dans cette affaire est prévue le 5 mai 2026.

Maintenu en détention provisoire dans le cadre d'une deuxième affaire le visant pour « insulte au président » concernant des faits antérieurs à la publication du dessin controversé, Doğan Pehlevan a vu cette détention levée également lors d'une deuxième audience qui s'est tenue le 17 novembre 2025. Le tribunal a ordonné sa libération sous contrôle judiciaire. La prochaine audience dans cette affaire est fixée au 24 mars 2026.

◀ Plantu (France)

– l’institution même qui aurait dû le protéger – semblait déterminée à réprimander Natangelo, mais (apparemment) ces sanctions n’ont pas été prises. Cette affaire illustre l’utilisation des procédures judiciaires comme moyen de faire taire les critiques, à l’heure où le gouvernement italien intente de multiples poursuites contre des journalistes, dans le cadre d’un paysage médiatique mondial où le sort des journalistes est de plus en plus entre les mains de puissants entrepreneurs.

À l’heure où l’espace réservé au journalisme indépendant de qualité et aux caricatures politiques se réduit et que des facteurs géopolitiques et économiques conduisent de nombreux journaux à une mort lente et silencieuse, Reporters sans frontières nous met en garde contre une « asphyxie lente ».



▲ Coco (France)

Enfin, en Europe comme ailleurs, les sujets très clivants attirent l’attention des extrémistes et autres individus violents sur les caricaturistes. Leur haine se traduit par des insultes, des menaces de violence et des tempêtes médiatiques. C’est le cas, par exemple, de ce qu’a vécu Coco, pour son dessin au sujet de la famine à Gaza représentant des Palestiniens affamés suite aux attaques israéliennes tentant de manger des souris pendant le ramadan. Le dessin a suscité de vives critiques – ce qui est admis –, mais Coco a reçu des menaces de mort – ce qui est inadmissible.

La liberté d’expression et la liberté de la presse sont des droits durement acquis et ils doivent continuer à être défendus en Europe. ”

Appeals Centre Europe : un nouveau mécanisme de résolution des litiges

Sophie Walter, Responsable des affaires publiques et de la communication pour l’Europe (Appeals Centre Europe)

L’Appeals Centre Europe est une nouvelle organisation dont la création est issue du Règlement européen sur les services numériques (Digital Service Act). Sa mission est de résoudre de manière indépendante et impartiale les litiges soulevés par des personnes et des communautés de l’Union européenne (UE) au sujet de la manière dont les plateformes de réseaux sociaux appliquent leurs politiques en matière de contenu.

Les premiers dessinateurs font appel à l’Appeals Centre Europe

Depuis sa création en novembre 2024, cette organisation indépendante de règlement extrajudiciaire des litiges a reçu des milliers de cas émanant d’utilisateurs et d’organisations de toute l’UE. Son accès est gratuit pour les utilisateurs de Facebook, Instagram, Pinterest, TikTok, Threads et YouTube.

Au cours de sa première année d’activité, l’Appeals Centre Europe a fait état de huit cas de litiges attestés liés à des caricatures. Tous concernaient des dessins retirés par Facebook, dans la majorité des cas pour violation de la politique de Meta en matière de nudité et d’actes sexuels chez les adultes. Dans quatre des huit cas, l’Appeals Centre Europe a statué en faveur de l’utilisateur qui a soumis le litige et, dans deux, en faveur de la plateforme. Deux autres affaires sont toujours en attente d’une décision.

L’Appeals Centre Europe espère sensibiliser les dessinateurs à cette nouvelle possibilité et recevoir davantage de cas de litiges de leur part en 2026. Voici une étude de cas concernant l’une des affaires pour lesquelles la décision de Meta a été infirmée.

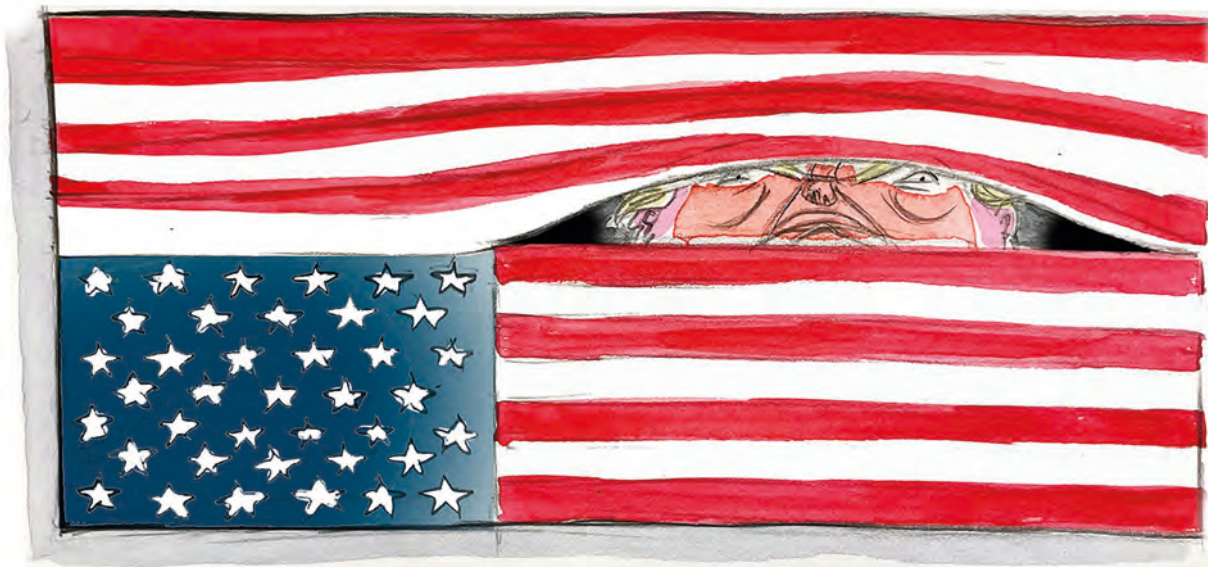
Étude de cas

En février 2025, un utilisateur polonais de Facebook a soumis un litige au Appeals Centre Europe suite au retrait de son dessin pour violation de la norme de la communauté relative à la nudité et à l’acte sexuel chez les adultes. En mars, le Centre a reçu de la plateforme le document en question, l’a examiné et a estimé que son contenu ne constituait en rien une violation des règles de Meta. Il a donc recommandé à la plateforme d’annuler sa décision et de rétablir le dessin avec, toutefois, conformément à la politique de Meta concernant les représentations artistiques réelles d’actes sexuels chez les adultes, un écran d’avertissement. Le Centre a ensuite informé Meta et l’utilisateur de sa décision. Meta l’a appliquée et a rétabli le dessin sur Facebook.

Amériques : état des lieux

États-Unis : censure et menaces sur la liberté d'expression

Julie Trébault, directrice d'Artists at Risk Connection (ARC)



◀ Ann Telnaes
(États-Unis)
« Le véritable
ennemi de
l'intérieur »

THE ACTUAL ENEMY FROM WITHIN

“ En août 2025, un dessin de presse du dessinateur américano-mexicain Feggo s'est soudain retrouvé au cœur de la guerre culturelle américaine. La Maison-Blanche a publiquement ciblé « 4th of July From the South Border » (« Le 4 juillet depuis la frontière sud »), satire de 1999 dénonçant la militarisation de la frontière, et a exigé un examen interne des expositions du Smithsonian. Un geste rare et lourd de sens : l'exécutif états-unien désignait une œuvre précise pour qu'elle soit retirée d'un musée fédéral. Institution longtemps réputée pour son indépendance curatoriale, le Smithsonian constatait désormais que son financement pouvait être soumis à des conditions idéologiques. La nouvelle doctrine culturelle était sans équivoque : vénérer une certaine version de l'histoire et l'État, oui ; les critiquer, non.

Si le cas de Feggo illustre l'ingérence externe du pouvoir politique, la démission de Ann Telnaes du *Washington Post* montre comment ces dynamiques agissent de l'intérieur. En

janvier 2025, la dessinatrice, prix Pulitzer, quitte le journal après le refus avant publication d'un dessin représentant Jeff Bezos – propriétaire du journal – s'inclinant devant Donald Trump. La justification invoquée de ce refus, une prétendue « redondance » du sujet, n'a convaincu personne. La démission d'Ann Telnaes n'était pas simplement une affaire personnelle ; elle constitue un cas d'école d'autocensure institutionnelle. Elle illustre un mécanisme bien connu : quand la satire vise le pouvoir, les motifs éditoriaux masquent l'enjeu réel, à savoir la protection du pouvoir économique et médiatique.

Le cas récent du caricaturiste Adam Zyglis, prix Pulitzer et dessinateur au *Buffalo News*, le montre également : après la publication, en juillet 2025, d'un dessin critiquant la gestion des inondations au Texas et soulignant l'ironie du déni climatique du gouvernement, il a reçu des menaces de mort. Ici, la sanction n'est plus éditoriale, mais directement personnelle.

Ann Telnaes
(États-Unis)



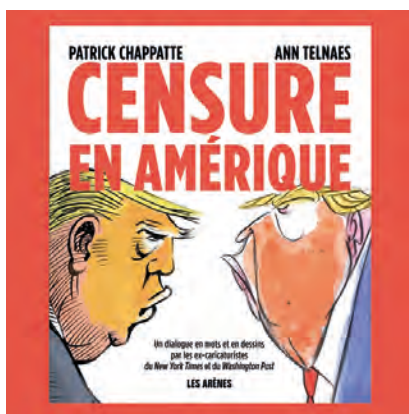
Ces événements s'inscrivent dans une dynamique plus large, marquée par la prolifération depuis plusieurs années de conflits culturels et par un durcissement de l'expression artistique aux États-Unis.

Ces trois affaires révèlent une même réalité : l'espace dans lequel les artistes états-uniens peuvent exercer la critique se rétrécit. Et les œuvres ciblées ne l'ont pas été par hasard. Le dessin de Feggo dénonçait l'exclusion des personnes migrantes, un sujet devenu explosif pour une administration engagée dans une politique migratoire dure. Ressortir un dessin vieux de vingt ans pour le condamner témoigne d'une volonté plus large de relancer un débat que l'on croyait tranché, et de redéfinir quelles histoires et quelles perspectives sont considérées comme légitimes dans l'espace public. La satire de Telnaes, elle, touchait un autre nerf : les relations étroites entre élites politiques, géants technologiques et institutions médiatiques. Le retrait de son dessin a révélé la fragilité croissante de la séparation entre autonomie éditoriale et pression institutionnelle dans un pays qui a longtemps érigé la critique du pouvoir en

La peur s'est installée aux États-Unis

“ Le dessin de presse est parfois un métier de courage. Une bravoure saluée chaque année, en alternance aux États-Unis par Cartoonists Rights et en Suisse par la fondation Freedom Cartoonists, à travers le « Courage in cartooning award ». En 2022, ce Prix international revenait pour la première fois, à Genève, à un citoyen d'un pays membre de l'UE, Gabor Papái, dessinateur de presse hongrois. Harcelé dans son pays, poursuivi en justice, il nous avertissait alors : « Si vous aussi votez pour les populistes, aux États-Unis ou en France, vous connaîtrez le même sort que nous ».

Son avertissement résonne sombrement au pays de Trump ces temps-ci. On voit les attaques verbales contre la presse, les poursuites en milliards de francs, les pressions directes de l'organe de contrôle des médias sur les satiristes des late-show télévisés les plus cinglants envers l'administration. On voit la



Censure en Amérique, un ouvrage de Patrick Chappatte et Ann Telnaes, éditions Les Arènes, Paris 2025

crainte des éditeurs, au niveau local et national, envers les dessins critiques de l'administration. On voit s'installer ce que Ann Telnaes appelle « l'obéissance à l'avance ». L'autocensure préventive.

Les autocrates, on le sait bien, on la peau très fine, et ne supportent pas le ridicule. Ils redoutent par-dessus tout le pouvoir corrosif de la satire, qui montre le roi dans

sa nudité. Mais ils n'ont pas besoin de prendre leur téléphone et de donner des instructions. Quand la peur s'installe, la censure n'est même plus nécessaire, l'autocensure fait le travail à sa place. La peur s'est installée aux États-Unis aujourd'hui.

Plus que jamais, le dessin de presse est le fer de lance et le symbole d'une lutte plus large pour les droits fondamentaux. Et ce combat que nos organisations – Cartooning for Peace, Freedom Cartoonists et Cartoonists Rights – menaient aux quatre coins du monde, c'est dans nos démocraties qu'il se joue à présent. Désormais, c'est peut-être aux cartoonistes américains qu'il faudra remettre le prix du courage. ”

Patrick Chappatte
Dessinateur de presse, Président de la Fondation Freedom Cartoonists

principe démocratique. Le cas Zyglis montre que la sanction peut aller encore plus loin : critiquer l'action ou les positions du gouvernement expose désormais les artistes à des menaces directes. Un tiercé dangereux, fait de pression politique, d'autocensure et d'intimidation violente, se dessine de plus en plus nettement.

Ces événements s'inscrivent dans une dynamique plus large, marquée par la prolifération depuis plusieurs années de conflits culturels et par un durcissement de l'expression artistique aux États-Unis — une dynamique qui s'est encore accélérée au cours de l'année écoulée. À ARC, nous situons ce tournant dans la vague de censures de livres et d'œuvres artistiques du début des années 2020, largement alimentée par une réaction conservatrice au mouvement Black Lives Matter et à la fin du premier mandat de Donald Trump. Initialement menée par des conseils scolaires, des élus locaux et des groupes communautaires, cette tendance s'est progressivement muée en une stratégie culturelle déployée à l'échelle fédérale, dans le cadre d'une lutte contre le « DEI »⁶, « l'idéologie de genre » et les approches historiques fondées sur les faits. À mesure que se diffusent les campagnes en faveur d'une « éducation patriotique », les institutions deviennent plus prudentes, anticipant les controverses avant même qu'elles ne se manifestent.



Les agences culturelles fédérales – NEA⁷, NEH⁸, Smithsonian – sont désormais sous une surveillance explicite, les programmes considérés comme « divisifs » étant particulièrement scrutés. Les médias et les journalistes, eux aussi, subissent des pressions politiques continues. Le résultat n'est pas une censure ouverte, mais un climat de peur. Et la peur est un outil redoutable : elle pousse les institutions à se taire avant même qu'on ne les y contraigne.

▲ Adam Zyglis (États-Unis)
« Emporté... / Le gouvernement est le problème, pas la solution / À l'aide »

Le dessinateur Feggo en proie à la censure

Le 21 août 2025, la Maison Blanche a publié un article condamnant une longue liste d'expositions et d'œuvres exposées au Musée national d'histoire américaine (NMAH) jugées répréhensibles. Parmi les œuvres évoquées, figure le dessin *4th of July From the South Border*, réalisé par le dessinateur américain Feggo (Felipe Galindo), datant de 1999. Ce dessin montre un garçon mexicain admirant les feux d'artifice du 4 juillet à travers un mur à la frontière américano-mexicaine.

L'œuvre de Feggo était exposée dans le cadre de l'exposition « Presente ! Une histoire latino des États-Unis » à la galerie Molina Family Latino du NMAH qui accueille le projet de Musée national des Latino-Américains du Smithsonian (institution qui gère le NMAH). Dans ce même article, la Maison Blanche dénonce le projet de ce musée et une « exposition antiaméricaine » qui « définit l'histoire latino-américaine comme des siècles de victimisation et d'exploitation » et caractérise l'histoire des États-Unis comme enracinée dans la « colonisation ». L'exposition qui devait se tenir jusqu'en novembre 2025, a fermé ses portes pour les prochains mois.

Selon le *Washington Post*, la direction du musée aurait reçu des pressions directes de l'administration américaine. Le 27 mars 2025, Donald Trump a publié un décret consacré à la restauration de « la vérité et la raison dans l'histoire américaine » en ciblant ouvertement la Smithsonian. Selon le *New York Times*, le président Trump a intensifié ses efforts pour imposer « une vision plus positive de l'histoire américaine » en prenant des mesures visant à restreindre l'indépendance de l'institution du Smithsonian.



▲ Feggo (Mexique-États-Unis)

6 Acronyme des programmes de « diversité, équité et inclusion ».

7 Le Fonds national pour les arts.

8 La Fondation nationale pour les sciences humaines.

À ARC, nous observons cette dynamique quotidiennement. Le nombre d'artistes états-uniens sollicitant notre soutien a augmenté, en particulier des caricaturistes. Par notre assistance d'urgence, notre Enquête nationale sur la sécurité des artistes et notre prochain Guide national de sécurité pour les artistes états-uniens, nous documentons la montée des menaces, du harcèlement et de la précarité. Les premiers résultats de notre enquête, menée avec plus de 90 partenaires du secteur culturel, sont clairs : les artistes engagés dans la critique politique sont les plus exposés. Beaucoup déclarent adapter ou abandonner certains sujets – race, genre, immigration, élites politiques – par crainte de perdre leur emploi, d'être harcelés ou d'être retirés des plateformes.

Pour les dessinateurs de presse, dont le travail repose sur la satire et l'immédiateté, cet environnement est particulièrement dange-

reux : leurs œuvres sont souvent les premières retirées lorsqu'une institution craint des représailles. Ce qui est en jeu n'est pas seulement l'art civique et engagé : c'est la culture démocratique elle-même, fondée sur l'examen public du pouvoir.

Les cas de Feggo et d'Ann Telnaes nous rappellent une chose essentielle : lorsque les artistes sont réduits au silence, la liberté d'expression est menacée, tout comme notre capacité collective à questionner, contester et protéger l'espace critique dont dépend toute démocratie. ”

Ce qui est en jeu n'est pas seulement l'art civique et engagé : c'est la culture démocratique elle-même, fondée sur l'examen public du pouvoir.

Amérique latine : les dessinateurs face au déclin de la presse écrite

Omar Zevallos, dessinateur et journaliste

“ La crise politique et économique en Amérique latine a durement touché la presse écrite, principal support de publication des caricaturistes, et leurs perspectives d'emploi se sont considérablement réduites. Ces dix dernières années, plus de 400 journaux ont fermé leurs portes dans des pays comme le Venezuela, le Mexique, le Nicaragua, le Salvador et l'Argentine, en raison des restrictions gouvernementales et des pénuries de papier, aggravées par l'essor de la consommation d'informations via les réseaux sociaux.

Il y a de moins en moins d'espace pour la caricature politique, et dans des pays comme le Pérou, où il existe une quinzaine de journaux imprimés en circulation, un seul emploie un caricaturiste quotidien, à savoir *La República*, où Carlos Tovar « Carlín » publie ses dessins et où le caricaturiste « Heduardo » ne publie qu'une fois par semaine. Les autres journaux ont licencié leurs dessinateurs.

À la raréfaction du nombre de dessinateurs dans les médias traditionnels s'ajoutent les pressions, censures et attaques contre ceux qui restent.



◀ Abecor (Bolivie)

En avril 2024, le journal *El Comercio* à Quito (Équateur) comptait cinq dessinateurs ; il n'en compte plus aucun aujourd'hui. De plus, il a cessé son édition papier et est désormais un journal entièrement numérique. Les employés et retraités du journal réclament leurs indemnités de licenciement impayées.

Cette tendance à la fermeture des éditions papier s'accroît. Au Nicaragua, par exemple, le journal en ligne *Artículo 66* a publié une caricature politique réalisée par intelligence artificielle, en précisant explicitement : « Note : cette caricature a été créée à l'aide de la technologie de l'intelligence artificielle. » Les caricatures sont imparfaites et explicites, mais cela exclut toute possibilité d'embaucher un dessinateur ayant ses propres critères.

À cela s'ajoutent les pressions récurrentes, la censure et les attaques dont sont victimes les

Y ahora, Chucky 7 Vera, tras la Fiscal



◀ **Bonil (Équateur)**
« Et maintenant, Chucky 7 Vera, après le procureur »

dessinateurs de presse de la part de membres du Congrès ou de responsables politiques qui se sentent visés. En Bolivie, on a vu le cas du journal *Página Siete*, où le dessinateur Abel Bellido Córdova, qui signe ses œuvres « Abecor », a subi des attaques et des menaces de mort. Bien que la situation ne se soit pas aggravée davantage, le journal a été contraint de fermer ses portes en raison du blocage permanent par le gouvernement de Luis Arce, membre du Mouvement vers le socialisme (MAS), des contrats publicitaires publics et des pressions exercées sur le secteur privé pour empêcher la parution de publicité dans le journal, ce qui a finalement conduit à sa fermeture.

Le même scénario s'est produit en Équateur, cette fois avec le dessinateur Xavier Bonilla, dit « Bonil ». En juin 2023, alors que le président Guillermo Lasso était encore au pouvoir, il a publié une caricature dans le journal *El Universo*, représentant le président du Conseil pour la participation citoyenne et le contrôle social (CPCCS) comme une marionnette griffue poursuivant un procureur. Immédiatement, le père du personnage, Gutemberg Vera Páez, a porté plainte auprès du parquet administratif concernant la caricature de Bonil. Dans sa plainte, il accuse l'artiste de plusieurs crimes, notamment : association de malfaiteurs, crime organisé, détournement de fonds, vol, incitation à la haine, trafic d'influence, usurpation de fonction, corruption et intimidation. Il a même adressé une lettre à la Cour interaméricaine

des droits humains pour dénoncer la caricature et annoncer son intention de poursuivre également le journal *El Universo* ; toutefois, sa plainte a été rejetée.

Sous la présidence de Daniel Noboa, un incident curieux s'est produit. Bonil a publié une caricature remettant en question la conduite du président, et le lendemain, ce dernier a appelé la rédaction du journal pour s'entretenir avec Bonil et se plaindre, mais c'est la rédactrice en chef qui lui a répondu et qui, semble-t-il, a apaisé la colère du président. Noboa a fait preuve de tendances autoritaires et antidémocratiques et a déclaré publiquement : « Il est très imprudent d'être mon ennemi. »

▼ **Carlín (Pérou)**
« Apprends à les différencier (ne te trompe pas) / Délinquant en uniforme de policier / Policier délinquant / Policier qui fait son devoir »



Au Pérou, en janvier 2024, le dessinateur Carlos Tovar, « Carlín », a publié dans le journal *La República* une caricature représentant trois policiers identiques, distingués par les inscriptions suivantes : « Délinquant en uniforme de police », « Policier délinquant » et « Policier qui fait son devoir », sous le titre : « Apprend à les distinguer (ne te trompe pas) ». Cette caricature mettait en lumière la corruption et les actes criminels commis par certains policiers véreux. Elle provoqua l'indignation du commandant général de la police, Víctor Zanabria, qui adressa une lettre notariée au groupe *La República*, exigeant de Carlín qu'il présente des excuses et retire sa caricature sous 48 heures, faute de quoi il engagerait des poursuites pour diffamation.

Le soutien institutionnel apporté à Carlín par les associations de presse et le scandale international furent déterminants pour que la plainte n'aboutisse pas.

Le 20 avril 2025, le député et ancien marin Jorge Montoya, du parti *Renovación Popular*, a fait passer la loi sur la fragrance, qui permet aux policiers d'utiliser leur arme à feu contre les délinquants sans être poursuivis pour cela ; et comme le sujet de cette loi n'a pas été abordé par Carlín, ce député a décidé de publier sur son compte X une caricature réalisée à l'aide de l'intelligence artificielle montrant un policier pointant son arme sur la tête de Carlín et disant : « Désormais, celui qui tire le premier survit ! », « Celui qui le fait, en paie le prix ! » ; et le dessinateur effrayé qui dit : « Comment dessiner la loi de Montoya sans être renvoyé du journal ? », le tout sous l'en-tête « Caricatures de l'amiral Montoya ».

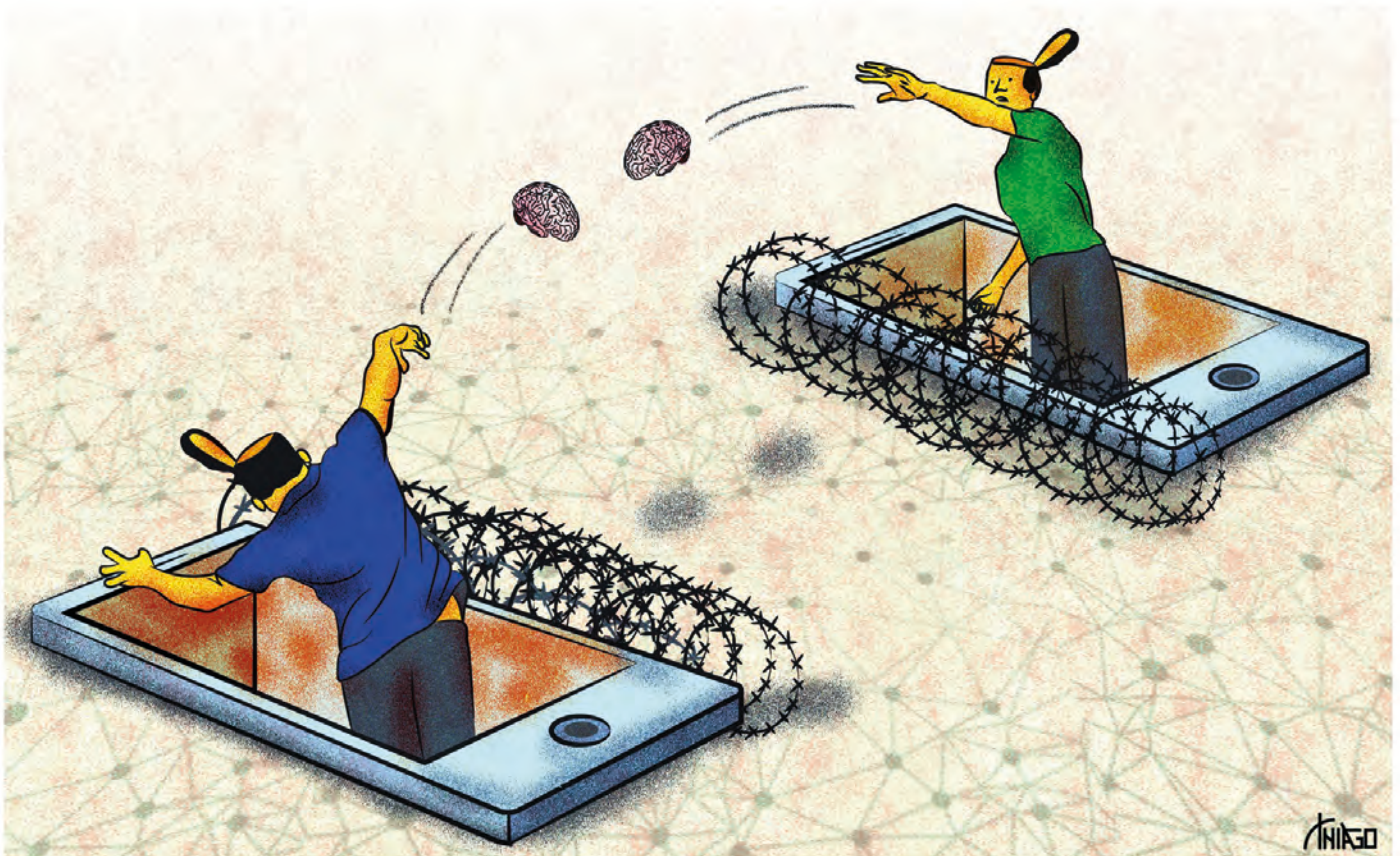
Ce type d'attaques utilisant des caricatures réalisées sur commande à l'aide de l'IA fait partie de cette campagne d'attaques et d'intimidation contre ceux que les politiciens péruviens considèrent comme leurs ennemis, et constitue une nouvelle forme de vengeance imposée par certains d'entre eux.

La situation est compliquée pour les caricaturistes qui, face à la tendance à la fermeture de la presse traditionnelle, devront migrer vers les réseaux sociaux pour publier leurs œuvres. Même si ce scénario promet beaucoup de vues et d'interactions, il reste difficile d'en tirer un revenu stable. De plus, ils resteront vulnérables aux attaques judiciaires des puissants. Des temps difficiles s'annoncent. ”

▼ Rayma
(Venezuela)



Les dessinateurs de presse à l'épreuve de la polarisation du débat politique



▲ Thiago
(Brésil)

Le terme « polarisation » nous vient d'un anglicisme renvoyant à une « division en deux opposés nettement distincts ». Des opposés qui en deviennent de plus en plus souvent irréconciliables.

La « polarisation » du débat politique à l'œuvre dans des sociétés de plus en plus fragmentées survient en miroir du fonctionnement actuel des réseaux sociaux, qui conforte le plus grand nombre dans ses « opinions » et ses « a priori » par le jeu des algorithmes, tout en diffusant et en valorisant l'invective et les raccourcis à longueur de clics.

Cartooning for Peace, dont la mission est de promouvoir les valeurs démocratiques et le

débat citoyen à travers le dessin de presse, est témoin de cette polarisation à l'œuvre à travers le monde. Qu'elle soit instrumentalisée ou non par les Etats, elle prend de multiples formes, mais se fait toujours au détriment du respect des droits humains et, parmi ces droits, de la liberté fondamentale qu'est la liberté d'expression.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme le souligne avec force : « La liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique, l'une des conditions primordiales de son progrès et de l'épanouissement de chacun. » Elle rappelle que « sous réserve des restrictions mentionnées, notamment dans l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme,

la liberté d'expression vaut non seulement pour les informations ou les idées accueillies avec faveur, ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'y a pas de société démocratique. » La polarisation à l'œuvre dans la société vient fragiliser ce modèle.

Comment dessiner dans un contexte de polarisation extrême ? La liberté d'expression du dessinateur de presse est de plus en plus exposée à un risque de censure qui ne relève pas des restrictions définies par la loi, mais de l'action d'individus ou de groupes de pression appelant à la censure, qui vise à circonscrire ce qui peut être exprimé ou non au nom de considérations qui ne rentrent pas dans le champ des restrictions prévues par le législateur ou qui les instrumentalisent à des fins de censure.



▲ Kak (France)

Sur la période couverte par ce rapport, qui court de juin 2023 à juin 2025, Cartooning for Peace a en particulier pu mesurer la puissance de la polarisation à l'œuvre s'agissant du conflit Israël/Hamas. Dans le contexte de l'abomination des crimes commis par le Hamas le 7 octobre 2023, et de la politique d'anéantissement menée par Israël à Gaza, la possibilité même de mettre en perspective une pluralité de points de vue dans le cadre d'un dialogue a été sérieusement malmenée. Le réseau de 374 dessinateurs issus de 79 pays que compte Cartooning for Peace n'a pas été épargné par cette polarisation extrême, comme si le fil du dialogue se devait d'être tenu, à défaut d'être entièrement rompu.

Si des dessins de presse publiés dans le monde ont pu relever des restrictions à la liberté d'expression pour cause de racisme et d'antisémitisme sur cette période, ils ne relèvent pas du mandat de Cartooning for Peace, qui recense les menaces pesant sur les dessinateurs et non les cas où des discours de haine ont été véhiculés et devraient faire l'objet de poursuites.

« Ne pas aimer un dessin de presse n'autorise pas appeler à la censure, et encore moins à menacer son auteur. »

Dans le cadre de sa veille, que ce soit en Europe, au Canada ou aux États-Unis, Cartooning for Peace a recensé plusieurs cas dans lesquels l'accusation d'antisémitisme a été instrumentalisée en vue de censurer un dessin dénonçant les crimes commis par Israël à Gaza. Cette logique de censure s'est trouvée amplifiée par l'instrumentalisation par l'Etat d'Israël lui-même de cette accusation, illustrée notamment par la lettre du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, visé par un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'Humanité, accusant le Président français de nourrir l'antisémitisme en reconnaissant l'État palestinien.

Si la hausse des cas d'antisémitisme à travers le monde est un fait qui peut être constaté et doit être combattu, l'instrumentalisation de l'accusation d'antisémitisme lorsqu'il s'agit de dénoncer les crimes commis par l'Etat d'Israël à Gaza doit l'être tout autant, car elle participe des effets délétères de la polarisation en cours. Comme le souligne l'universitaire portugais Paulo Jorge Fernandes, de l'Université Nova de Lisbonne : « Confondre la critique d'Israël avec l'antisémitisme est une erreur de plus en plus fréquente, qui ne contribue guère à protéger les Juifs, mais qui fait beaucoup avancer les programmes politiques de droite en Israël et en Palestine. »

En mars 2025, Tony Doris, rédacteur en chef de la page éditoriale du *Palm Beach Post*, a été licencié par Gannett, propriétaire du journal et plus grand groupe de presse aux États-Unis, après avoir sélectionné un dessin de presse du dessinateur Danziger ayant notamment suscité des critiques de la Fédération juive de Palm Beach alors qu'il dénonçait les ravages humains de la guerre.

En août 2025, le dessinateur Bob Withmore a perdu son emploi au *Creative Loafing Tampa*, journal local en Floride aux États-Unis, à cause d'un dessin critiquant Israël, que deux lecteurs ont qualifié d'antisémite. Les propriétaires du

Some Israeli Hostages Are Home After Over a Year of Merciless War



▲ **Danziger (États-Unis)**

« Des otages israéliens de retour chez eux après plus d'un an de guerre sans pitié / Attention où vous mettez les pieds... / Plus de 73 000 Palestiniens tués... »

journal ont donné raison aux lecteurs et insisté pour que Bob Whitmore soit licencié, s'excusant d'avoir publié le dessin. Il convient de noter que le dessinateur avait proposé sa démission mais que celle-ci n'a pas été acceptée. Bob Whitmore, visé par une décision de licenciement, a finalement été réintégré au sein de la rédaction, après que des lecteurs aient exigé son retour.

Il est particulièrement notable dans cette affaire que le journal se soit désolidarisé de son dessinateur, alors qu'il devrait le protéger et faire corps avec lui à partir du moment où son dessin avait été validé en comité de rédaction. Le fait que les réactions des lecteurs puissent servir de boussole à l'éviction d'un dessinateur employé par un média est un phénomène particulièrement inquiétant, dans un contexte où le nombre de dessinateurs qui ont le privilège de faire partie d'une rédaction ne fait que diminuer.

► **Bob Whitmore (États-unis)**

« Mur des lamentations / Donnez-moi de la nourriture s'il vous plaît »



Dernière illustration de la censure à l'œuvre dans ce contexte de polarisation extrême, celle ayant visé le dessinateur de presse israélien Kichka, membre de Cartooning for Peace. En avril 2024, l'organisation polonaise Kraków dla Palestyny a appelé à la censure de son exposition en amont de son vernissage au Musée d'art contemporain de Cracovie. En dépit des pressions, le directeur du musée a maintenu l'exposition. Si les points de vue sur le principe de l'appel au boycott comme levier d'action différent, les atteintes à la liberté de création, à la liberté d'expression, et désormais à la liberté académique, se multiplient actuellement avec un risque inhérent de dérives.

Ne pas aimer un dessin de presse n'autorise pas appeler à la censure, et encore moins à menacer son auteur.

En mars 2024, la dessinatrice Coco a été victime d'une vague de menaces, notamment de mort, sur les réseaux sociaux après la publication d'un dessin de presse dans *Libération* sur la situation de famine à Gaza (dessin en page 26). Une députée de La France Insoumise (LFI) a réagi à ce dessin en affirmant « vous n'aurez pas notre haine mais vous la méritez », reprenant les termes d'une proche d'une victime décédée lors des attaques terroristes au Bataclan. Coco dira à ce sujet : ce dessin « était pour moi d'une grande simplicité. Je souhaitais dénoncer la famine à Gaza et apporter un peu d'ironie, il évoque le jeûne et la famine. Quand j'ai vu ce message passer, ça m'a fait bondir car il s'agissait d'une élue de la République qui non seulement reprenait la phrase d'Antoine Leiris qui a perdu sa femme au Bataclan, mais se permettait de la dire à quelqu'un comme moi qui exerce son métier et elle sait que j'ai survécu à l'attentat de *Charlie Hebdo*, elle ne peut pas l'ignorer. » À noter que Coco a bénéficié du soutien de sa rédaction et de nombreuses personnalités publiques.

Comme le souligne Paulo Jorge Fernandes « même si vous n'aimez pas le travail d'un dessinateur en particulier, même si vous méprisez ses dessins, l'artiste a le droit d'exprimer son opinion, à condition que cela soit conforme à la loi et ne constitue pas un moyen d'inciter à la haine et à la violence. Les dessinateurs devraient avoir le droit de se défendre. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise censure à ce niveau. Si tout le monde est offensé par telle ou telle caricature, il n'y aura bientôt plus aucun sujet à discuter ou à dessiner, car quel que soit le sujet, il y aura toujours quelqu'un pour le détester. La démocratie n'est pas un régime créé pour défendre nos idées, mais pour permettre à ceux qui ne sont pas d'accord avec nous de présenter et de défendre les leurs. »

Expérience en ligne des dessinateurs et dessinatrices de presse : enquête mondiale sur la liberté d'expression

Résumé analytique de la recherche

Ana Pedrazzini, chercheuse en communication et en études sémiotiques à l'Institut Patagonique d'Études en Humanités et Sciences Sociales (IPEHCS), CONICET-Université Nationale du Comahue, Argentine

Alberto Godioli, professeur associé à l'université de Groningen et cofondateur du Forum pour l'humour et le droit (ForHum)

Introduction et méthodologie

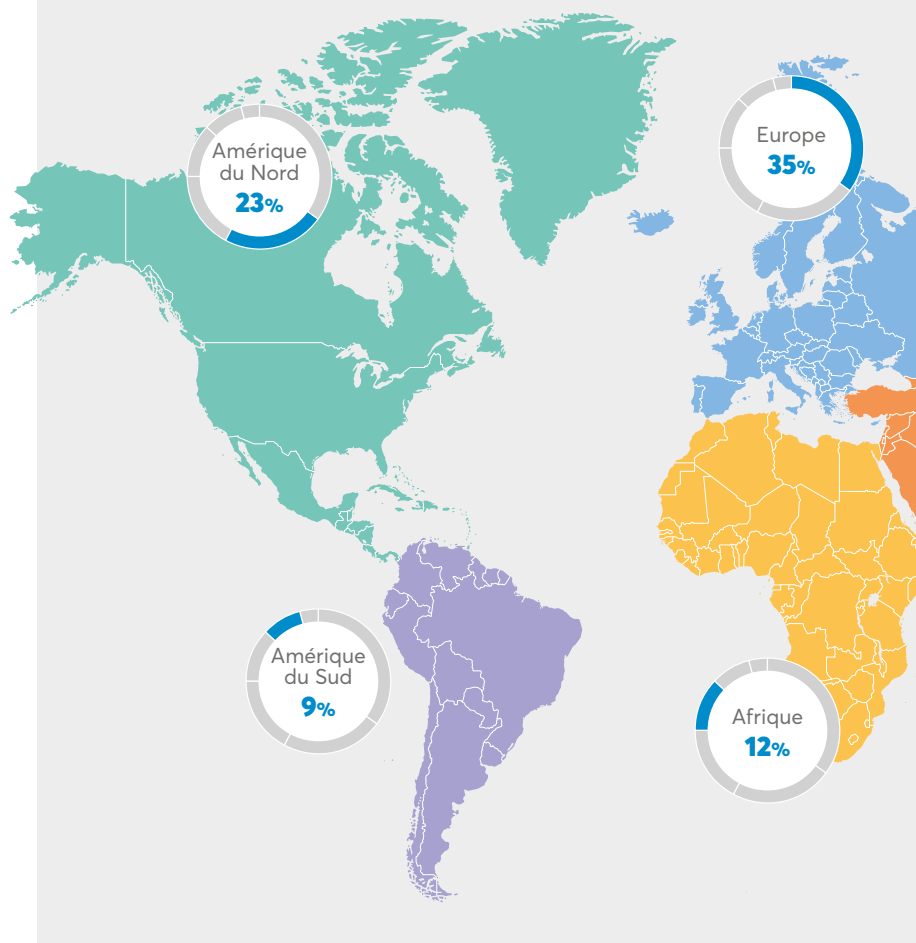
La recherche « Cartoonists Online : Global Free Expression Survey » (Dessinateurs et dessinatrices en ligne : enquête mondiale sur la liberté d'expression) présente les résultats d'une enquête menée à l'échelle mondiale auprès de caricaturistes. Celle-ci analyse leurs expériences en ligne, les problèmes auxquels ils et elles sont confrontés et leurs points de vue en matière de liberté d'expression. Un questionnaire a été diffusé entre le 25 avril et le 18 juillet 2025, disponible en anglais, français, espagnol et arabe. Il comprenait 46 questions fermées et une question ouverte et a été diffusé via des organisations de dessinateurs, des sites web et des e-mails directs.

Au total, 306 dessinateurs et dessinatrices ont reçu le questionnaire, 298 ont donné leur accord de principe et 258 l'ont rempli dans son intégralité. L'enquête garantissait leur anonymat et s'est faite avec leur consentement avant participation. Le rapport final comporte deux phases : la phase I répartit en détail les réponses question par question ; la phase II examine les variations en fonction de la région, du genre et de l'âge.

Phase I : répartition des réponses

1. Données démographiques

Les pays à l'échelle mondiale sont largement représentés avec un total de 72. Les pays les plus représentés sont les États-Unis (14%), la France (10%) et le Canada (9%).



2. Habitudes de publication en ligne

Fréquence de publication : **69%** des dessinateurs publient leurs œuvres en ligne **quotidiennement** ou **hebdomadairement** alors que seulement **3%** n’y postent jamais de dessins.

Plateformes préférées : Facebook et Instagram sont les plateformes les plus utilisées pour la publication de dessins de presse, suivies par X (anciennement Twitter), les sites web personnels et les sites web d’organisations de dessinateurs.

Changements de politique et utilisation des plateformes : la moitié des répondants a déclaré qu’ils publiaient moins fréquemment sur certaines plateformes en raison de changements de politique ou de propriétaire ; X (anciennement Twitter) est la plateforme la plus citée.

Canaux de communication : **75%** des dessinateurs communiquent avec leurs collègues par e-mail, suivis par Facebook Messenger (**61%**) et WhatsApp (**55%**).

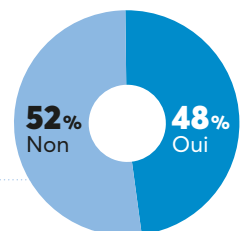
Paternité et comptes : la plupart des dessinateurs utilisent leur **vrai nom (65%)** lorsqu’ils publient en ligne, **34%** ont un **pseudonyme**, et ils sont répartis de **manière égale** sur la question de la séparation des comptes pour l’usage personnel et professionnel.

Éditeurs : Les principaux éditeurs de dessins de presse sont les **journaux (58%)**, les **organisations professionnelles de dessinateurs (47%)** et les **magazines (46%)**.

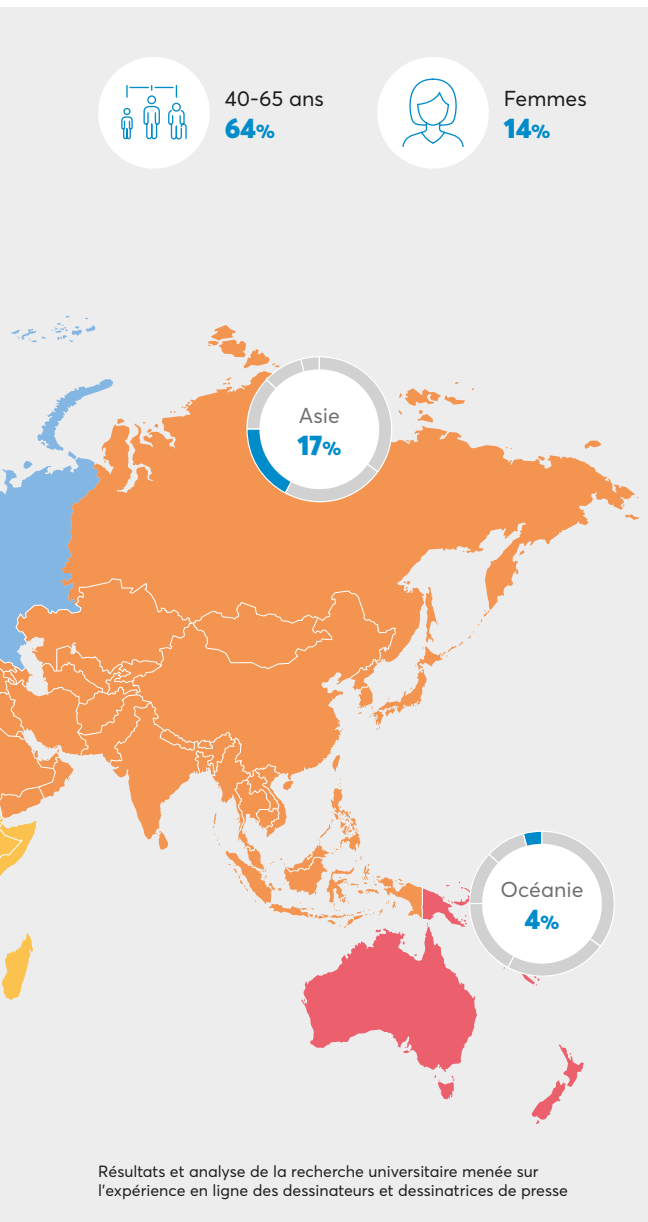
3. Censure en ligne

- **Suspensions de comptes** : **20%** des dessinateurs ont vu leur compte temporairement suspendu, principalement en raison de **contenus politiques (39%)**. **8%** ont vu leur compte **définitivement clôturé**, encore une fois, principalement, en raison de contenus politiques.
- Un pourcentage considérable de dessinateurs a déclaré qu’aucune explication ne leur avait été fournie pour le retrait de leurs dessins (**35%**), la suspension de leur compte (**39%**) ou la fermeture de leur compte (**55%**).
- **Appels** : la majorité des dessinateurs a fait appel des décisions concernant le retrait de leurs dessins (**61%**), la suspension (**76%**) et la fermeture (**85%**) de leur compte, et **31% à 44%** d’entre eux ont réussi à les faire annuler.
- **Retrait de caricatures** : **43%** des personnes interrogées ont déclaré avoir vu au moins une de leurs caricatures retirée d’une plateforme. Les raisons les plus courantes sont le **contenu politique (52%)**, les **sensibilités religieuses (19%)** et les **discours haineux (16%)**.

Pensez-vous avoir été « shadow banned », c’est-à-dire que la plateforme empêche vos abonnés de voir vos publications ?



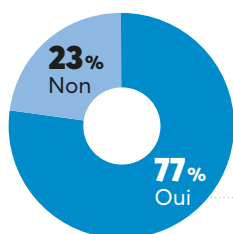
- **Bannissement furtif (shadow ban)** : près de la **moitié des répondants** soupçonne d’avoir été victimes d’un « **bannissement furtif** », procédé par lequel leurs dessins sont rendus invisibles pour leurs abonnés sans notification.



Résultats et analyse de la recherche universitaire menée sur l’expérience en ligne des dessinateurs et dessinatrices de presse

4. Menaces et insultes en ligne

- **Insultes et menaces** : plus de **75%** des dessinateurs ont reçu des messages insultants, et 53 % des menaces. Les principales motivations de ces messages étaient les opinions politiques (**74%**), les insultes à l'égard de personnalités politiques (**64%**) et des raisons religieuses (**45%**).
- **Fréquence et signalement** : la plupart des insultes et des menaces ont été reçues de manière occasionnelle (**75%**), **70%** des dessinateurs ont choisi de ne pas signaler ces incidents aux modérateurs. **44%** des dessinateurs ont reçu entre 10 et 100 insultes/menaces.
- **Commentaires misogynes** : 64% des femmes interrogées ont déclaré avoir reçu des propos misogynes ; ce constat met en évidence une problématique importante liée au genre.



Quelqu'un vous a-t-il déjà envoyé un commentaire ou un message concernant un dessin qui contenait une insulte ?

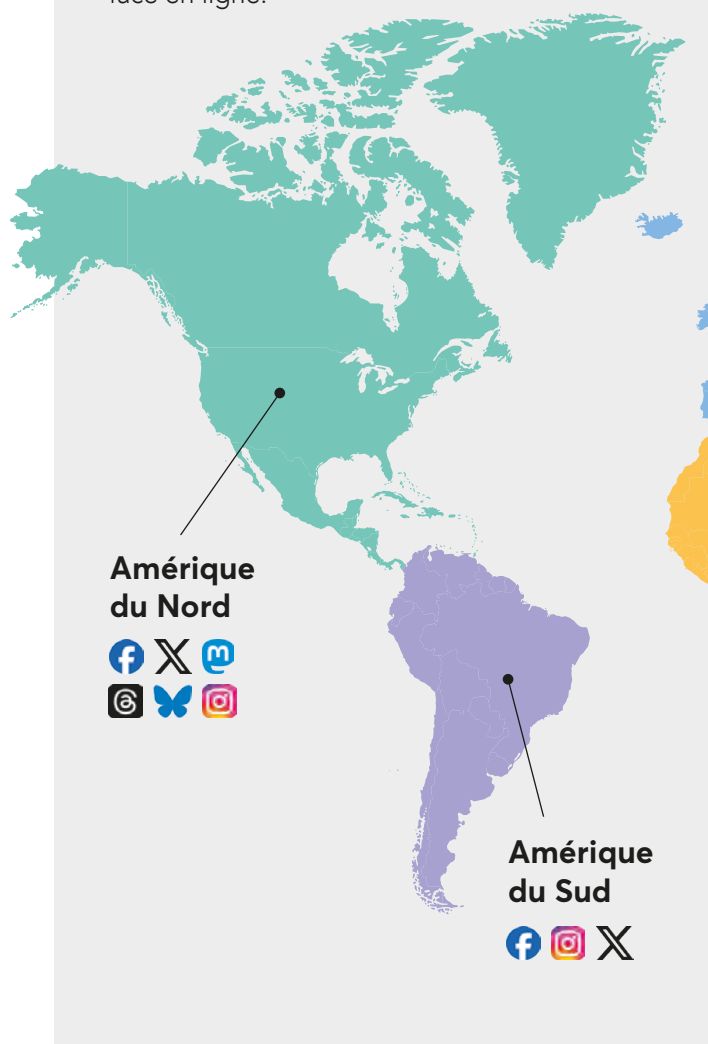
5. Sécurité en ligne

- **Piratage et usurpation d'identité** : **25%** ont vu leur compte piraté et **34%** ont été victimes d'usurpation d'identité en ligne ou ont vu leurs dessins modifiés.
- **Attaques en déni de service (DDOS)** : **13%** ont été victimes d'attaques DDOS ou de perturbations au cours de leurs communications en ligne.
- **Anxiété et peur** : une majorité de dessinateurs (**53%**) a déclaré éprouver de l'anxiété ou de la peur en raison de l'insécurité en ligne.
- **Informations personnelles et impact sur la famille** : **10%** des dessinateurs ont vu leurs informations personnelles publiées en ligne sans leur consentement, et **18%** ont déclaré que des membres de leur famille avaient reçu des messages hostiles en lien avec leurs dessins.
- **Intervention du gouvernement** : **29%** soupçonnaient le gouvernement de leur pays d'être impliqué dans des menaces ou des censures en ligne.

Phase II : exploration des variations selon la région, le genre et l'âge

1. Variations régionales

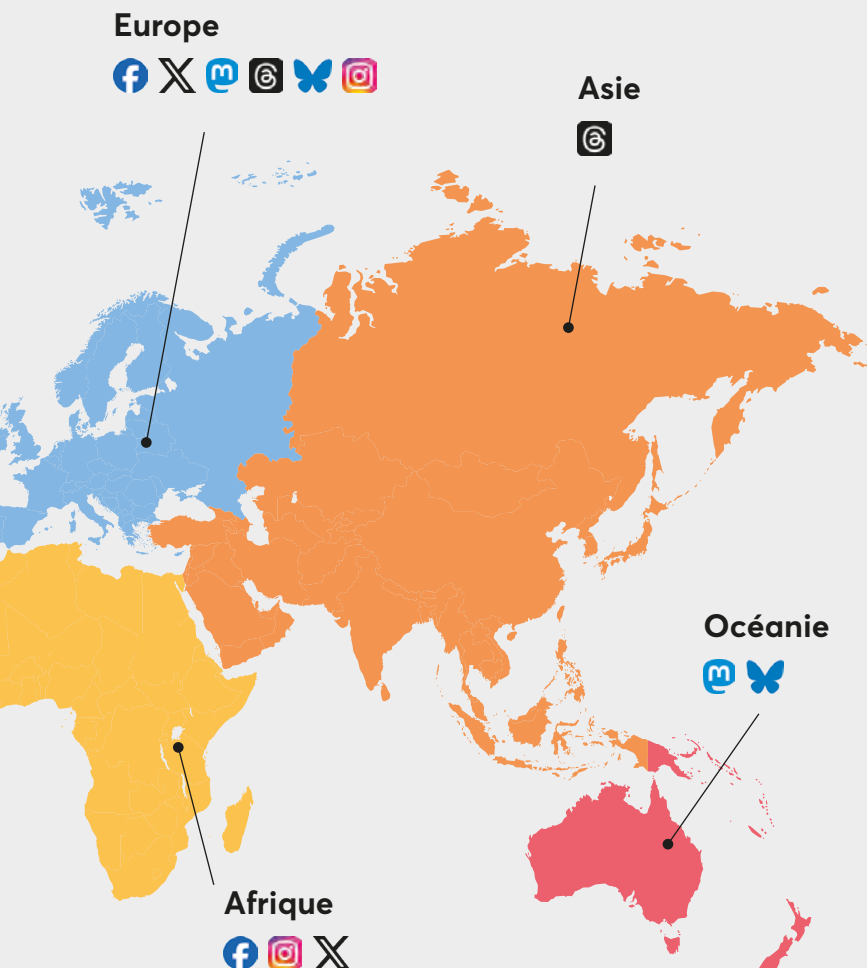
L'analyse des variations régionales a révélé de grandes différences dans la manière dont les dessinateurs et dessinatrices de différentes régions du monde vivent les difficultés auxquelles ils et elles doivent faire face en ligne.



Utilisation des plateformes

- **Afrique et Amérique du Sud** : les dessinateurs y utilisent davantage Facebook, Instagram et X (anciennement Twitter) que ceux d'autres régions. Ils utilisent peu Bluesky et Threads.
- **Asie** : bien qu'ils partagent certaines caractéristiques avec l'Afrique et l'Amérique du Sud, les dessinateurs asiatiques utilisent Facebook et Instagram de manière plus modérée et Threads de manière relativement plus intensive.

Principaux réseaux sociaux utilisés



- **Europe et Amérique du Nord et centrale :** ces régions utilisent plus souvent Bluesky et des sites web personnels, et moins Instagram qu'en Afrique et en Amérique du Sud. Dans l'ensemble, la répartition de l'utilisation des plateformes y est plus équilibrée.
- **Océanie :** l'Océanie utilise peu Facebook et Instagram pour leur préférer Mastodon et Bluesky.

Le dendrogramme illustre le regroupement des régions en fonction de l'utilisation des plateformes. Il montre que **l'Europe et l'Amérique du Nord et centrale** sont les plus proches, tandis que **l'Afrique et l'Asie** sont très proches. **L'Amérique du Sud** se situe entre ces deux groupes, et **l'Océanie** reste la région la plus distincte.

Bannissement furtif

- **Asie :** les dessinateurs y font état d'une **plus grande suspicion à l'égard du bannissement furtif** qu'ailleurs, à savoir le sentiment que leurs publications sont retirées par les plateformes.
- **Océanie :** en revanche, ici, la **suspicion à l'égard du bannissement furtif** y est moindre.

Menaces et intervention du gouvernement

- **Afrique :** les dessinateurs y sont **plus susceptibles de recevoir des menaces** qu'ailleurs.
- **Asie et Afrique :** les dessinateurs y sont **plus susceptibles d'avoir des soupçons à l'égard du gouvernement** en ce qui concerne l'insécurité en ligne (censure, menaces ou piratage).

Anxiété et peur

Asie et Afrique : les dessinateurs y font état d'un niveau d'anxiété et de peur plus élevé en raison de l'insécurité en ligne.

2. Variations selon le genre

L'analyse des variations selon le genre s'est concentrée sur les différences entre dessinateurs et dessinatrices, exclusion étant faite des catégories « Autre » et « Je préfère ne pas répondre », à la fréquence négligeable.

Ciblage en fonction du genre

Les dessinatrices sont nettement plus susceptibles d'être ciblées en raison de leur genre que leurs homologues masculins. Cette constatation met en évidence les problèmes particuliers auxquels sont confrontées les femmes dans cette profession, notamment les commentaires misogynes et le harcèlement lié au genre.

Anxiété et Intervention du gouvernement

On note chez les femmes des niveaux d'anxiété plus élevés liés à leurs expériences en ligne et elles sont plus susceptibles d'avoir des soupçons à l'égard du gouvernement en ce qui

concerne les menaces ou la censure en ligne. Cela indique que les dessinatrices peuvent se sentir plus vulnérables dans l'espace numérique, probablement en raison du croisement entre genre et risques professionnels.

3. Variations selon l'âge

L'analyse des variations liées à l'âge a révélé des tendances distinctes entre les différents groupes d'âge :

Fréquence de publication

Les jeunes dessinateurs (de 18 à 39 ans) sont plus susceptibles de publier des dessins mensuellement, tandis que les dessinateurs plus âgés ont tendance à publier plus fréquemment (quotidiennement ou hebdomadairement).

Conclusion

L'enquête « **Cartoonists Online: Global Free Expression Survey** » (**Dessinateurs et dessinatrices en ligne : enquête mondiale sur la liberté d'expression**) offre une **vue exhaustive** des problèmes auxquels sont confrontés les dessinateurs politiques à travers le monde. En voici les principaux aspects :

- La plupart des dessinateurs déclarent avoir reçu **des insultes ou des menaces** en lien avec leur travail.
- **Le contenu politique** est la **principale cause** de censure, de suspension de comptes et de menaces.
- Une majorité de dessinateurs déclare éprouver de **l'anxiété** ou de **la peur** en raison de l'insécurité en ligne.
- **Les disparités régionales** influencent considérablement le sentiment d'insécurité en ligne, **l'Afrique** et **l'Asie** étant confrontées à des niveaux plus élevés de menaces et de suspicions d'intervention gouvernementale.
- **Le ciblage du genre** est un **problème crucial**, en particulier chez les dessinatrices, **davantage victimes de commentaires misogynes** et en conséquence **d'anxiété**.
- **Les jeunes dessinateurs** se sentent **plus vulnérables** aux risques en ligne, y compris les interdictions de publication, les fermetures de comptes et la détresse psychologique.

Insécurité en ligne

Chez les jeunes dessinateurs, les cas de bannissements furtifs, de fermetures de comptes et d'anxiété sont plus élevés que chez leurs collègues plus âgés. Cette tendance indique que les jeunes seraient plus exposés aux risques en ligne du fait d'une plus grande dépendance aux plateformes numériques chez certains d'entre eux, et de réseaux professionnels moins établis.

Intervention du gouvernement

Les jeunes dessinateurs sont également plus susceptibles d'avoir des soupçons à l'égard du gouvernement en ce qui concerne les menaces ou la censure en ligne ; il en résulte un sentiment accru de vulnérabilité dans l'environnement numérique.

Ce rapport met en lumière la **nécessité urgente de renforcer la protection** des dessinateurs et dessinatrices, en particulier dans les régions et les groupes démographiques où les menaces et la censure sont les plus répandues. Il appelle également à **poursuivre les recherches** sur les **effets à long terme** du harcèlement en ligne sur la santé mentale des dessinateurs et dessinatrices et sur leur viabilité professionnelle. En relevant ces défis, la communauté internationale peut contribuer à **sauvegarder la liberté d'expression** et à soutenir le rôle essentiel des caricaturistes au sein de la société.

L'expérience en ligne des dessinateurs et dessinatrices de presse : enquête mondiale sur la liberté d'expression

Retrouvez la publication de la recherche dans son intégralité ici :



Extraits d'entretiens réalisés par Ana Pedrazzini

Saint-Just-Le-Martel, Octobre 2025 ⁹



◀ Feggo
(États-Unis)

« Mon travail a été censuré par la Maison Blanche.

Mon [illustration] se trouvait dans un musée du Smithsonian, le Musée d'histoire américaine, dans la section consacrée à l'histoire des Latinos. Ils ont pointé du doigt mon travail en disant qu'il n'était pas très américain et suggérait l'ouverture des frontières. Ils l'ont retiré parce que [le gouvernement] a exercé une pression financière sur le Smithsonian.

Il ne s'agissait pas seulement de mon travail ou de celui d'autres artistes qui se trouvaient être latino-américains ou afro-américains (quelle coïncidence !), mais aussi, dans d'autres musées, de textes basés sur des faits et sur l'histoire. Ils ne les aimaient pas. Alors, ils retirent [du matériel] de huit musées, [en les modifiant] pour leur donner une perspective différente, disons plus officielle.

Durant le mois qui a suivi cet incident, je me réveillais chaque matin en proie à de l'anxiété. C'était très perturbant, ça m'a vraiment déstabilisé, m'a détourné de mes projets et m'a mis dans une [situation] dans laquelle je ne voulais pas me trouver, mais maintenant j'y suis. Je vais honorer mon travail et je vais continuer à me battre pour la liberté d'expression, en disant non à la censure. »



◀ António
(Portugal)

« Internet peut être fantastique pour diffuser [des caricatures]. Mais il y a beaucoup de problèmes. On ne sait jamais qui contrôle qui, et maintenant, avec l'intelligence artificielle, cela va empirer.

J'aimerais que le talent des dessinateurs leur revienne de droit, mais maintenant, [d'autres] vont utiliser le pouvoir de l'intelligence artificielle pour tromper, pour faire passer un dessin pour le leur, alors qu'il ne l'est pas entièrement.

Évidemment, il est difficile de trouver un équilibre entre les règles et la censure. Je ne veux pas de censure, mais je veux résoudre ce problème, sinon ce sera un chaos impossible à gérer, impossible à vivre. Il doit y avoir des poursuites lorsqu'il est établi que l'image d'une personne a été utilisée pour véhiculer un discours qui n'est pas le sien, car c'est criminel. »



◀ Donnelly
(États-Unis)

« Les dessinatrices éditoriales que je connais aux États-Unis dessinent sur la politique, moi y compris.

Je pense qu'il existe encore une stigmatisation envers les personnes qui expriment leurs opinions et font de l'humour sur les questions politiques, même si nous savons que nous avons la liberté de le faire. J'ai l'impression que les femmes ne veulent pas s'exposer. Peut-être parce qu'elles ont peur d'être attaquées.

Les propriétaires des médias contrôlent ce que les dessinateurs veulent exprimer par la rétention financière des ventes. Ils ne disent pas « vous ne pouvez pas dessiner ça », mais « nous ne voulons pas le publier, donc nous ne vous paierons pas ». C'est une forme de censure. Et une grande partie de ce que nous appelons les médias traditionnels ont peur des caricatures. Nous avons vu des journaux renoncer à publier des opinions indépendantes dans des caricatures parce qu'ils craignent la réaction de leurs lecteurs ou que ceux-ci soient mécontents. »

9 Dans le prolongement de la recherche, des entretiens sont en cours de réalisation avec un panel de dessinateurs et dessinatrices de presse.



Conclusion

Les dessinateurs et les dessinatrices dont il est question dans ce rapport sont au cœur de notre engagement collectif pour la défense des valeurs démocratiques et des droits humains. Face aux multiples drames et défis, leurs dessins sont une inspiration constante, dans leur dénonciation de ce que nous ne voulons plus vivre et dans leur défense du monde auquel nous aspirons. « La caricature est un témoin de la démocratie » disait le dessinateur Tignous en 2012. Ces mots n'ont peut-être jamais résonné aussi fortement qu'aujourd'hui.

Au-delà de l'information sur la situation des dessinateurs de presse menacés que fournit ce rapport, il s'agit de promouvoir un métier et une vision du rôle du dessin de presse face à l'urgence démocratique que nous traversons mondialement. Chacun peut s'en saisir à son niveau et contribuer à faire vivre le dessin de presse, et à travers lui la liberté d'expression, la culture du débat et la puissance subversive et salvatrice de l'humour.

À travers nos recommandations, nous appelons à une véritable transformation de l'environnement hostile dans lequel les dessinateurs de presse évoluent actuellement sur les plateformes numériques, tout en enjoignant aux rédactions des médias dits traditionnels de promouvoir la place du métier de dessinateur de presse en leur sein. Sa survie n'ira pas l'un sans l'autre, par-delà les soubresauts de la géopolitique mondiale.

Recommandations

1. Face à la censure en ligne expérimentée par les dessinateurs et dessinatrices de presse

1.1. Formalisation et transparence du processus de modération

La modération en ligne doit faire l'objet d'une plus grande transparence de la part des plateformes des réseaux sociaux. L'ensemble des étapes du processus de modération des contenus doit être précisé et documenté de manière exhaustive.

Toute mesure de modération affectant la visibilité ou la diffusion d'un contenu doit faire l'objet d'une notification explicite et motivée au dessinateur de presse à l'instar de n'importe quelle décision de modération.

En cas de retrait d'un dessin de presse ou de suspension de compte à cause d'un dessin, le motif de la décision prise doit donc impérativement être communiqué à l'auteur, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

1.2. Limitation et traçabilité du recours à la modération algorithmique

Une modération intégralement issue de l'intelligence artificielle ne peut raisonnablement pas appréhender le dessin de presse et les codes culturels et politiques dans lesquels il s'inscrit. Alors que le motif du « contenu politique » est

prépondérant dans les motifs avancés dans les cas de retrait de dessin et de suspension de compte des dessinateurs de presse, il est essentiel d'acter qu'aucune décision définitive ne doit être prise sur la seule base d'une modération algorithmique.

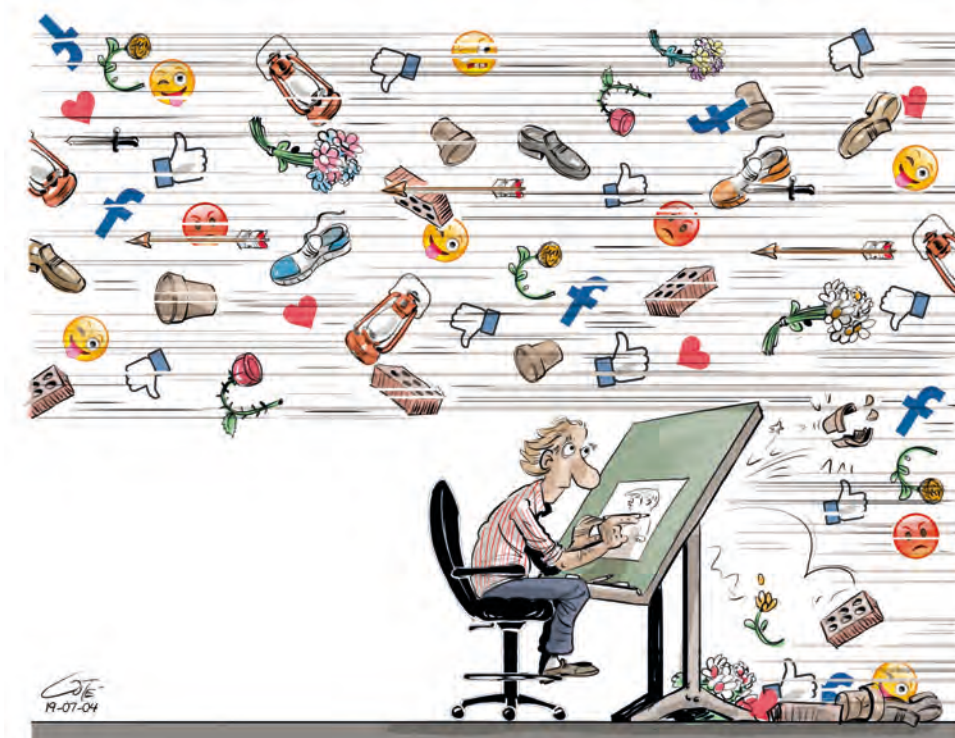
Les outils automatisés ne peuvent constituer qu'un instrument d'assistance, et non un mécanisme décisionnel autonome.

Ces outils doivent être auditables par des tiers de confiance, rendus publics si nécessaire, et ce sur une base régulière afin de limiter leurs biais et les risques systémiques liés à ces technologies.

1.3. Place accordée à la modération humaine

Les décisions de modération concernant des contenus journalistiques et satiriques devraient être prises par des équipes renforcées, intégralement formées aux enjeux culturels, politiques, esthétiques et linguistiques locaux; reflétant une diversité de sensibilités et une représentativité de la société; spécifiquement formés au traitement des signalements émanant à la fois des utilisateurs, des autorités administratives et des autorités judiciaires ; travaillant en toute indépen-

QUE DEVIENT LE MÉTIER DE CARICATURISTE ?



◀ Côté
(Canada)

dance par rapport aux autorités nationales et en lien étroit avec des juristes spécialisés.

1.4. Encadrement du bannissement furtif

La pratique de modération par laquelle une plateforme limite la visibilité des contenus ou du compte d'un utilisateur sans l'en avertir concerne de nombreux dessinateurs de presse. La pratique du bannissement furtif non notifié doit cesser dans la mesure où toute mesure de modération affectant la visibilité ou la diffusion d'un contenu doit faire l'objet d'une notification explicite et motivée.

1.5 Accès à une plateforme d'appel en toute circonstance et renforcement des mécanismes d'appel

L'utilisateur a le droit de faire appel et de contester des décisions de modération. La procédure d'appel applicable doit être clairement accessible et compréhensible.

Lorsque l'accès au contenu, au compte ou à la page d'un dessinateur et dessinatrice de presse est bloqué, il est indispensable de prévoir une plateforme où il ou elle peut faire appel.

L'impossibilité d'accéder à ses propres contenus ou à sa page, en cas de blocage du compte, ne doit en aucun cas empêcher le dessinateur d'exercer son droit de faire appel.

Les mécanismes d'appel en cas de suspension définitive d'un compte doivent être renforcés.

1.6 Prévention des campagnes de signalements coordonnés

Afin d'éviter les abus et les stratégies de censure par signalement de masse, les plateformes devraient prévoir des mécanismes permettant de bloquer ou de neutraliser les signalements à partir d'un certain seuil ou stade du processus, lorsque des indices de coordination abusive sont établis.

1.7 Signalement et traitement de la censure étatique en ligne

Les plateformes numériques doivent mettre en place un mécanisme sécurisé et indépendant de signalement et de traitement dans les cas où la censure en ligne émane d'un acteur étatique.

2. Protection des dessinateurs et des dessinatrices de presse contre les contenus illicites auxquels ils sont exposés en ligne

2.1 Signalement des contenus illicites

Les dessinateurs de presse signalent peu les insultes et/ou menaces en ligne dont ils font l'objet aux plateformes sur lesquelles elles ont lieu, alors que cette expérience concerne une grande majorité d'entre eux.

Les dessinateurs de presse devraient signaler plus systématiquement les insultes et menaces en ligne dont ils font l'objet car celles-ci ne doivent ni être banalisées ni rester sans réponse de la part des plateformes qui ont la responsabilité de modérer les contenus illicites.

Dans le champ d'application du Digital Service Act (DSA), les dessinateurs de presse devraient transmettre les contenus illicites les visant aux signaleurs de confiance pour les faire remonter aux plateformes de manière systématique.

2.2 Amélioration des mécanismes de signalement des contenus illicites

Les mécanismes qui permettent de signaler les abus sur les plateformes de réseaux sociaux sont un élément essentiel du processus global de modération des contenus. Ces mécanismes doivent être améliorés afin de mieux protéger les dessinateurs de presse et préserver leur liberté d'expression en ligne. Les mécanismes de signalement doivent être plus accessibles, plus transparents, plus efficaces et plus performants et doivent être accompagnés d'une

communication plus claire et plus régulière avec les plateformes.

2.3 Respect des standards internationaux et modèle de gouvernance

Les politiques de modération des plateformes doivent être conformes aux droits humains et aux standards internationaux relatifs à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

Au nom de leurs responsabilités en matière de droits humains, les plateformes numériques devraient construire leur gouvernance sur la base des grands principes déclinés par l'Unesco en 2023 dans le document intitulé « Principes pour la gouvernance des acteurs numériques : préserver la liberté d'expression et l'accès à l'information – une approche multipartite ».

2.4 Nomination d'un directeur juridique national

Les plateformes devraient nommer un directeur ou une directrice juridique dans chacun des États où ils opèrent, sous réserve des risques sécuritaires. Ce responsable serait l'interlocuteur principal des autorités nationales compétentes, le représentant légal de la plateforme dans les procédures judiciaires et le garant de la conformité des pratiques de la plateforme avec le droit national et international.



2.5 Protection des dessinatrices de presse face à la violence fondée sur le genre facilitée par les technologies

Les dessinatrices de presse doivent être mieux protégées contre la violence fondée sur le genre facilitée par les technologies. Les plateformes numériques doivent élaborer des politiques et des normes afin de guider la riposte à cette violence, notamment en mettant leurs politiques et pratiques de modération du contenu en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains, et en renforçant les codes de conduite et la réponse apportée aux signalements de ces actes de violence.

2.6 Analyse systémique

Plus de la moitié des dessinateurs de presse questionnés dans le cadre de notre recherche déclarent avoir ressenti de l'anxiété et/ou de la peur à cause d'événements qui leur sont arrivés en ligne. Les plateformes numériques devraient intégrer la situation des dessinateurs de presse dans leur évaluation de l'impact de leurs politiques, systèmes de modération et approches algorithmiques sur les droits humains, en vue d'identifier les risques systémiques et d'ajuster leurs politiques et pratiques afin de les atténuer.

3. Les dessinateurs et dessinatrices de presse dans l'écosystème des médias dits traditionnels

3.1 Identification indépendante des médias

Les médias d'information diffusant des dessins de presse devraient être identifiés comme tels par des entités indépendantes des gouvernements, selon des procédures non discrétionnaires, exemptes de toute interférence politique et fondées, autant que possible, sur des normes d'autorégulation, des mécanismes de conformité transparents et des critères objectivables, comme la *Journalism Trust Initiative*. Cette reconnaissance ne doit pas relever du pouvoir unilatéral des plateformes et doit permettre la reconnaissance du rôle spécifique des médias d'information dans le débat public.

3.2 Place des dessinateurs de presse dans les rédactions

Alors que nombre de dessinateurs de presse évoluent dans un milieu hostile sur les réseaux sociaux, la valeur et la place du dessin de presse dans l'écosystème médiatique doivent être valorisées et développées par les médias dits traditionnels qui ont un rôle à jouer dans la survie même du dessin de presse dans l'écosystème des médias.

3.3 Protection du dessinateur de presse

Les médias dits traditionnels qui publient des dessins de presse doivent assumer leur responsabilité éditoriale et garantir leur solidarité au dessinateur de presse, non seulement lorsque

des poursuites judiciaires sont engagées, mais également lorsque des polémiques et/ou attaques visant un dessin et/ou un dessinateur de presse sont déployées sur les réseaux sociaux.

4. Anticiper les risques engendrés par l'intelligence artificielle



◀ Zehra (Turquie)

« Le dessinateur est déclaré coupable et condamné à deux ans de prison... / Mais ce n'est pas moi qui ai trouvé l'idée ! C'est Chat GPT ! »

4.1 Traçabilité des contenus

Face aux risques engendrés par le développement rapide de l'IA, il est impératif de garantir la traçabilité des contenus par métadonnées ou par marquage systématique, indécélable et inaltérable des dessins utilisés, afin de contrôler la dissémination des contenus et de détecter d'éventuelles manipulations par des tiers.

4.2 Transparence des bases d'entraînement

Les bases de données d'entraînement des modèles de génération d'images devraient être transparentes et ouvertes ou auditées via des plateformes dédiées, permettant d'identifier et de tracer les contenus issus du travail des dessinateurs de presse.

4.3 Responsabilité des plateformes de diffusion

Les plateformes de diffusion (notamment les réseaux sociaux) doivent assurer un suivi actif des contenus, incluant :

- l'identification des dessins authentiques et de leurs auteurs ;
- le signalement des dessins modifiés ou générés par IA.

4.4 Compensation et négociation collective

Des mécanismes de négociation collective doivent être organisés afin de compenser les dessinateurs pour les préjudices économiques et moraux résultant de l'utilisation non autorisée de leurs œuvres dans les systèmes d'IA.

4.5 Principe d'opt-in

L'utilisation d'œuvres protégées dans les bases de données d'entraînement doit être conditionnée à un opt-in explicite des dessinateurs de presse, excluant toute logique de consentement implicite ou par défaut.

Ces recommandations ont été relues par Reporters sans frontières.

Bibliographie

Aperçu général

- Levitsky S., Way L. 'The New Competitive Authoritarianism'. *Journal of Democracy*, Volume 31, Number 1, January 2020, pp. 51-65 (Article)
- Levitsky S, Way L. The Rise of Competitive Authoritarianism. *Journal of Democracy*. 2002;13(2):51-66.
- Reporters sans frontières, « États-Unis : huit façons dont Donald Trump restreint la liberté de la presse, au sens propre du terme », le 18 novembre 2025
- Cartooning for Peace, Communiqué de presse « CHARLIE, 10 ans déjà... L'hommage de Cartooning for Peace à Charlie Hebdo », le 2 janvier 2025
- *Le Monde*, « Le dessin de presse se rebiffe », le 22 janvier 2025
- Valentyna Dymytrova, « Le dessin de presse, une arme contre la désinformation ? », *Balisages*, le 1^{er} février 2024
- Reporters sans frontières, « En Inde, l'artillerie de Modi contre l'information en ligne fait des ravages », le 4 septembre 2023
- Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Communiqué de presse, « Türk calls on Egypt to end « rotation » practice that facilitates prolonged arbitrary detentions », le 26 août 2025

Répression visible et manipulations cachées en Asie

- *SSC Online*, Supreme Court issues contempt notices to comic Kunal Kamra and cartoonist Rachita Taneja... December 18, 2020
- *Al Jazeera*, India's Supreme Court in spotlight over bail for divisive anchor, November 13, 2020
- *Live Wire*, 'Sanitary Panels', Contempt and Arrests: A Brief History of Political Cartoons in India, December 8 2020
- *The Diplomat*, Malaysian Police Arrest Satirical Artist Over Caricatures of Sabah Governor, January 2, 2025
- *New Strait Times*, Probe into Fahmi Reza reignites calls to abolish Sedition Act, December 22, 2025

- *Marketing Interactive*, 'Suspending misleading content a responsible act', says HK security chief after Ming Pao drops Zunzi cartoons, May 12, 2023
- *Hong Kong Free Press*, Books by satirical cartoonist Zunzi disappear from Hong Kong public libraries after paper axes comic, May 12, 2023
- *The Telegraph Online*, A country afraid of humour? Satish Acharya, Manjul told their cartoons violate India's laws, January 8, 2025
- *The Wire*, Network 18 Suspends Cartoonist Manjul Days After He Gets Twitter Notice, June 12 2021
- *Rappler*, Artists tackle challenges, threats faced in editorial cartooning, May 10, 2023
- *Scroll in*, Why MP High Court ordered a cartoonist to be arrested for lampooning Modi and RSS, July 10 2025

Moyen-Orient : face à la violence absurde, la caricature

- Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Flash Appeal, « Occupied Palestinian Territory 2026 », 16 décembre 2025
- Cartooning for Peace, Alert - Safaa Odah, July 16, 2024
- Cartooning for Peace, Alert - Atena Farghadani, June 9, 2023
- Cartooning for Peace, Alert - Al Hazza, October 16, 2024
- Cartooning for Peace, Alert - Ashraf Omar, July 23, 2024

Amériques : un état des lieux

- *The White House*, « Letter to the Smithsonian: Internal Review of Smithsonian Exhibitions and Materials », August 12, 2025
- *The Art Newspaper*, « Artists and scholars respond to White House's list of what it sees as objectionable Smithsonian content », August 2025
- *The Washington Post*, « Trump issues executive order to eliminate « anti-American ideology » from Smithsonian », March 27, 2025

- *Associated Press*, « Washington Post cartoonist quits after paper rejects sketch of Bezos bowing to Trump », January 4, 2025
- *Ann Telnaes*, « Why I'm quitting the Washington Post », Substack, January 4, 2025
- *Le Monde*, « Une caricaturiste du Washington Post démissionne après le refus d'un dessin moquant Jeff Bezos », January 6, 2025
- *Associated Press*, « Death threats over Texas flooding cartoon force museum to cancel event », July 11, 2025
- *Politico*, « Buffalo Newspaper Guild event canceled after threats against cartoonist », July 11, 2025
- Association of Art Museum Directors / Artists at Risk Connection, « The Censorship Horizon », January 2025
- PEN America, « Threats Against Pulitzer-Winning Editorial Cartoonist Underscore Rising Hostility Toward Free Press », July 14, 2025
- PEN America, « Book Bans », 2024
- ARC - Artists at Risk Connection, « The National Artist Safety Survey », December 26, 2025
- Cartooning for Peace, Alert - Feggo, August 21, 2025
- Cartooning for Peace, Alert - Ann Telanes, January 7, 2025
- Cartooning for Peace, Alert - Bolivia, July 4, 2023
- Cartooning for Peace, Alert - Abecor, June 5, 2023
- *La República*, « Solidaridad con Carlin », 1^{er} février 2024
- *La República*, « Jorge Montoya usa caricatura sin firma para decir mentiras sobre 'Carlinaturas' de La República », 21 avril 2025
- *Expreso*, « Gutemberg Vera presenta acción judicial contra diario El Universo por caricatura », 2 juin 2023
- *Artículo 66*, « #LaCaricatura : Los 54 criminales certificados », 4 avril 2025

L'Europe n'est pas à l'abri des tendances mondiales

- International Federation of Journalists (IFJ), « 111 journalists killed this year, according to the IFJ », December 9, 2025
- Reporters without borders, Europe - Central Asia « The slow economic asphyxiation of the independent press »
- Safety of Journalists Platform, Council of Europe, « Europe Press Freedom Report, Confronting Political Pressure, Disinformation and the Erosion of Media Independence 2024 », March 2025
- Council of Europe, « Limiting the use of criminal law to restrict freedom of expression, a guide to Council of Europe's standards », September 2025
- Cartooning for Peace, Alert Türkiye - Leman (Doğan Pehlevan), November 19, 2025
- Cartooning for Peace, Alert Türkiye - Zehra Ömeroğlu, July 31, 2025
- Cartooning for Peace, Alert Croatia - Nik Titanik, June 17, 2025
- Libération, « Menaces contre Coco : communiqué de Libération », 12 mars 2024
- Actu.fr, « Dessinatrice pour Charlie Hebdo et Libé, Coco vient défendre la liberté d'expression à Rambouillet », 10 novembre 2025
- Le Parisien, « Italie : Giorgia Meloni et sa sœur déposent plainte contre le chanteur de Placebo et un caricaturiste », 4 août 2023

Afrique : la satire comme défi politique

- Cartooning for Peace, Alert - Kenya Kibet Bull, January 6, 2025
- Cartooning for Peace, Alert - Uganda Jimmy Spire Ssentongo, May 2, 2024
- Al Jazeera, Patrick Gathara, « In Kenya, not even the cartoonists are safe », January 3, 2025
- La prunelle RDC, « Mort de Yves Kayene : la Société Civile du Sud-Kivu rend hommage à un journaliste « talentueux » et « courageux » », 12 juillet 2024
- The Citizen, « Cartoonist Kipanya files Sh5 billion defamation suit against Mwijaku », August 8, 2024
- Arise News, « Tanzanian Government Bans Online Editions Of Three Leading Newspapers Over Critical Animation Of President Samia Suluhu Hassan », October 4, 2024
- BBC, « Zapiro: South Africa's controversial political cartoonist », June 9, 2023

Les dessinateurs de presse à l'épreuve de la polarisation du débat politique

- Cartoon Conflicts: Contemporary Controversies and Historical Precedents, Richard Scully, Ritu Gairola Khanduri & Paulo Jorge Fernandes (ed.), Palgrave Studies in the History of the Media, 493 p., 2025
- Le Monde, « Netanyahu : L'indigne manipulation de l'antisémitisme », 21 août 2025

- The Daily Cartoonist, « Paper Prints Danziger Cartoon, Publisher Apologizes Fires Editor », March 3, 2025
- The Daily Cartoonist, « Bob Whitmore reinstated as staff cartoonist », August 18th, 2025
- Polski Radio, « Israeli artist's exhibition to open in Poland's Krakow amid protests », April 11, 2025

Recommandations

- Pedrazzini, A., & Godioli, A. (2026). Rapport sur « L'expérience en ligne des dessinateurs et dessinatrices de presse : Enquête mondiale sur la liberté d'expression », Zenodo
- « Les principes pour la gouvernance des acteurs numériques : préserver la liberté d'expression et la liberté d'information, une approche multipartite de l'Unesco (2023) »
- Rapport de la Villa Numéris, « Réaffirmer la liberté d'expression », Février 2026
- Forum on information & democracy, « Working Group On Infodemics Policy Framework November 2020 »



Cartooning for Peace

L'association Cartooning for Peace a été créée en 2006 à l'initiative de Kofi Annan, Prix Nobel de la Paix et ancien secrétaire général des Nations unies, et du dessinateur de presse Plantu. Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs et dessinatrices engagés à promouvoir, par le langage universel du dessin de presse, la liberté d'expression, les droits humains et le respect mutuel entre des populations de différentes cultures ou croyances. Aujourd'hui présidée par le dessinateur français Kak, l'association de loi 1901 est reconnue d'intérêt général.

cartooningforpeace.org



Cartoonists Rights

Cartoonists Rights est une ONG de défense de la liberté d'expression créée il y a plus de 25 ans en Virginie, aux États-Unis, qui défend les dessinateurs victimes de violations des droits humains en raison de leur travail artistique. Agressés, criminalisés, déplacés ou menacés, ils peuvent bénéficier d'une aide pour leurs frais de relocalisation ou leurs frais médicaux, obtenir des conseils juridiques, être représentés auprès des autorités compétentes, etc. Tous les deux ans, le « Robert Russell Courage in Cartooning Award » – du nom de notre fondateur – récompense un dessinateur faisant preuve d'un courage exceptionnel, en alternance avec le « Kofi Annan Courage in Cartooning Award » de la Fondation Freedom Cartoonists à Genève.

cartoonistsrights.org



La Fondation Freedom Cartoonists

Basée à Genève, la Fondation Freedom Cartoonists soutient le dessin de presse comme pilier du débat civique et de la démocratie. Elle défend la liberté de la presse et d'expression dans un esprit de dialogue. Présidée par le dessinateur Patrick Chappatte et par Marie Heuzé, ex-cheffe de la communication de l'ONU, elle remet depuis 2012 le « Kofi Annan Courage in Cartooning Award » (en alternance avec Cartoonists Rights) et gère un fonds de soutien aux dessinateurs de presse menacés, tout en menant des projets éducatifs autour des droits humains.

freedomcartoonists.com



Forum for Humor and the Law (ForHum)

Le Forum for Humor and the Law (ForHum) a été fondé en 2022 par le Dr Alberto Godioli (Université de Groningue) et le professeur Laura E. Little (Faculté de droit de l'Université Temple). Il sert de plateforme mondiale pour les professionnels du droit, chercheurs, praticiens et toute personne intéressée par les relations multiples entre l'humour, la liberté d'expression et le droit. Parmi les initiatives récentes du ForHum, citons sa boîte à outils pour le pouvoir judiciaire intitulée « What's in a Joke? Assessing Humor in Free Speech Jurisprudence » publié en 2025 en collaboration avec Columbia Global Freedom of Expression et sa base de données en libre accès qui recueille des affaires judiciaires et des décisions de modération de contenu concernant l'expression humoristique et satirique.

forhum.org



Columbia Global Freedom of Expression

Columbia Global Freedom of Expression cherche à renforcer la liberté d'expression dans le monde en favorisant la compréhension des institutions et standards nationaux et internationaux qui protègent au mieux la libre circulation de l'information et de l'expression dans une communauté mondiale interconnectée. À cette fin, nous partageons les connaissances et standards par le biais de notre base de données mondiale sur la jurisprudence en matière de liberté d'expression et en encourageant le dialogue entre les tribunaux nationaux, régionaux et internationaux et autres parties prenantes.

globalfreedomofexpression.columbia.edu



Reporters sans frontières

Reporters sans frontières œuvre depuis 40 ans pour la liberté de la presse et le droit à l'information partout sur la planète. Dotée d'un statut consultatif à l'ONU et à l'Unesco, l'organisation dispose d'un siège à Paris en France, de 15 bureaux et sections à l'international, et travaille avec plus de 150 correspondants dans le monde.

rsf.org/fr



Global Media Defence Fund / UNESCO

Mis en œuvre par l'UNESCO sous le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, le Global Media Defence Fund (GMDF) soutient des organisations sans but lucratif qui renforcent la protection juridique des journalistes et la liberté des médias grâce à l'assistance juridique, à l'investigation journalistique et au contentieux stratégique.

unesco.org/fr/global-media-defence-fund



CFC – Savoir partager les savoirs

Le CFC gère depuis 40 ans les droits d'auteur de la presse et du livre pour les rediffusions de leurs contenus par tous les secteurs d'activité. Il soutient également des projets culturels qui participent à l'éducation à la lecture et aux médias, à la professionnalisation et au partage d'expériences des acteurs de l'écrit et au rayonnement des œuvres françaises à l'étranger.

cfcopies.com



◀ Boligán
(Mexique)

Ce rapport a été élaboré par
Cartooning for Peace et *Cartoonists Rights*.
Il est disponible en version numérique sur
les sites internet des deux organisations :

cartooningforpeace.org

Cartooning for Peace
Email : contact@cartooningforpeace.org

cartoonistsrights.org

Cartoonists Rights
Email : info@cartoonistsrights.org

Date de parution : Mars 2026